

RAPPORT  
ANNUEL  
MARS 2024

# LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES

OPCVM de droit français

Société de gestion

**Amundi Asset Management**

Sous déléataire de gestion comptable en titre

**CACEIS Fund Administration France**

Dépositaire

**CACEIS BANK**

Commissaire aux comptes

**DELOITTE & ASSOCIÉS**

# OPCVM LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES

## Sommaire

	Pages
<b>Compte rendu d'activité</b>	<b>3</b>
<b>Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue</b>	<b>20</b>
<b>Informations spécifiques</b>	<b>25</b>
<b>Informations réglementaires</b>	<b>26</b>
<b>Certification du Commissaire aux comptes</b>	<b>33</b>
<b>Comptes annuels</b>	<b>38</b>
Bilan Actif	39
Bilan Passif	40
Hors-Bilan	41
Compte de Résultat	42
<b>Annexes aux comptes annuels</b>	<b>43</b>
Règles et méthodes comptables	44
Evolution de l'Actif net	48
Compléments d'information	49
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	58
Inventaire	59
Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon	67
<b>Annexe(s)</b>	<b>68</b>
Caractéristiques de l'OPC	69
Information SFDR	78

# OPCVM LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES

## Compte rendu d'activité

Avril 2023

Privé de rendez-vous avec les banquiers centraux en avril, le marché obligataire s'est focalisé sur les chiffres économiques avant d'intégrer de nouvelles craintes autour du plafond de la dette américaine et des banques régionales américaines. Ainsi, le début du mois a été marqué par le chiffre de créations d'emplois aux Etats-Unis, qui ne flétrissent guère avec 236.000 nouveaux postes. En outre, si l'inflation ralentit à 5% en rythme annuel, l'inflation sous-jacente progresse de 0,4% contre 0,5% le mois précédent soit une variation annuelle passant de 5,5% à 5,6%. En Zone Euro, si l'inflation reflue à 6,9% en mars contre 8,5% en février, portée principalement par la baisse du prix de l'énergie (-0,9% sur un an et -2,2% sur le mois), ce ralentissement ne permet pas de confirmer un retour rapide vers la cible de la BCE, d'autant que l'inflation sous-jacente reste persistante (+5,7% contre +5,6% sur un an). Concernant l'activité, les experts révisent la croissance à la baisse à l'image du FMI (de 3,4% à 2,8% pour l'économie mondiale, de 2,1% à 1,6% pour les US et 0,8% pour la zone Euro), alors même que les données d'enquête sur l'activité à venir restent globalement meilleures que prévu notamment dans le secteur des services. En fin de mois, la faillite de la First Republic Bank, constituant la seconde plus grosse faillite bancaire de l'histoire des États-Unis, et rachetée par JP Morgan, a ramené la crainte d'un problème plus profond dans le secteur des banques régionales américaines et d'une potentielle crise bancaire. De plus, le plafond de la dette sera bientôt atteint (entre juin et août) et, sans accord, l'activité pourrait en souffrir si un certain nombre de fonctionnaires venaient à ne plus être rémunérés. Pour clôturer le mois, l'agence Fitch a dégradé la note de la France de AA à AA- en raison d'un déficit budgétaire trop élevé dans un contexte social jugé peu propice aux ajustements. Dans cet environnement, le marché est resté relativement stable : le taux à 10 ans américain termine le mois d'avril à 3,42% (-4 pb par rapport au mois dernier), le Bund allemand à 2,31% (+2 pb) et le 10 ans français à 2,88% (+9 pb). A l'image de la France, les primes pays se sont écartées : l'écart BTP/Bund 10 ans s'affiche en fin de mois à 186 pb, en hausse de 6 pb, et la prime de risque espagnole grimpe de 4 pb à 104 pb. Seul le spread portugais se maintient contre Allemagne, à 80 pb. Le Crédit a quant à lui connu un mois d'avril positif dans son ensemble : orienté au resserrement dans un premier temps, sur fond de croissance meilleure qu'attendu, avant de s'écartier en toute fin de mois en raison des craintes renouvelées sur les banques régionales américaines. Au final, le Crédit IG s'est resserré de 8 pb (à 162 pb), et cristallise une surperformance mensuelle de 54 pb par rapport aux emprunts d'État de même échéance, pour une surperformance cumulée sur l'année de 91 pb. Dans ce contexte, les actifs à bêta élevé ont sous-performé les crédits les plus surs, à l'exception notable des AT1 avec une hausse de 1,43% par rapport au mois précédent. Dans le monde non-financier, les obligations hybrides affichent une performance légèrement positive, de 0,24%. Enfin, les obligations HY européennes terminent le mois en hausse de 0,46% par rapport au mois précédent. Dans cet environnement, nous conservons une sous-exposition au risque de taux. En effet, les baisses de taux envisagées par le marché nous semblent trop marquées et trop proches dans le temps au regard de l'inflation sous-jacente et des statistiques économiques. Nous avons toutefois réduit cette sous-exposition, pour atteindre -25 pb par rapport à l'indice de référence. En parallèle, nous poursuivons notre politique de réallocation du risque sur la partie courte de la courbe allemande : l'inversion des courbes ne nous semble pas soutenable, et nous avons par conséquent relevé notre exposition sur les maturités 2 et 5 ans. Nous avons également profité du marché primaire en fin de mois pour renforcer l'allocation sur les obligations « vertes », via l'émission d'Autriche 2029, Italie 2031 et Allemagne 2033. Enfin, nous avons profité d'un marché primaire dynamique sur le Crédit pour relever l'exposition aux Corporates sur les maturités 2 à 5 ans et cristalliser les primes d'émission attrayantes. En effet, une croissance finalement plus soutenue qu'anticipée devrait constituer un environnement favorable aux titres Crédit d'entreprises. En outre, les valorisations obligataires attractives rendant l'actif obligataire plus attrayant pour les investisseurs (notamment sur le crédit de haute qualité), ces derniers devraient poursuivre leur retour sur la classe d'actifs. Dans ce contexte, le portefeuille réalise une performance positive en avril, en ligne avec son indice de référence, en raison de l'exposition au Crédit. Pour l'avenir, les opérateurs ont déjà anticipé la fin du cycle monétaire aux Etats-Unis et entrevoient celle de la BCE : ils se projettent sur des baisses de taux très rapides par la suite, peut-être trop rapides car elles devraient intervenir avant que l'inflation sous-jacente ne soit revenue sur un rythme plus compatible avec les objectifs des banquiers centraux. Dès lors, nous maintenons notre position prudente : les taux souverains et les spreads de crédit vont rester volatils, un véritable revirement de politique des banques centrales n'étant pas à l'ordre du jour. Par ailleurs, nous conservons notre constructive en matière de crédit : bien que la crise bancaire soit susceptible d'entraîner une plus grande volatilité à court terme, nous pensons que le secteur bancaire dans son ensemble n'est pas fondamentalement menacé. Le secteur immobilier devra également faire l'objet d'un examen minutieux, car il

# OPCVM LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES

pourrait être confronté à des vents contraires à court terme en raison de l'augmentation du coût de la dette. En outre, la décélération de la croissance aux États-Unis, associée à un resserrement général des conditions financières, pourrait affecter le prix des actifs. Sur la courbe, nous maintenons notre surpondération sur la partie courte, sachant que la partie longue pourrait encore connaître des soubresauts. Enfin, plus que jamais après la série de faillites bancaires, nous nous concentrerons sur la sélection des émetteurs en raison de l'augmentation du risque idiosyncratique sur le marché.

Mai 2023

Le mois de mai a été rythmé par les annonces des banques centrales et les âpres négociations sur le plafond de la dette publique américaine. Les Banquiers centraux ont ainsi poursuivi le resserrement monétaire sur fonds de décélération insuffisante de l'inflation, notamment aux Etats-Unis (+4.9% en avril après +5% en mars) et au Royaume Uni (+8.7% après 10.1%, mais 8.1% attendu). Ces chiffres reflètent la baisse des prix de l'énergie, dont l'effet est toutefois atténué par la persistance d'une inflation élevée dans les services. Le diagnostic est similaire en zone Euro malgré un chiffre estimé meilleur qu'attendu à +6.1% en mai après +7% en avril et +6.9% en mars. Dans ces conditions, la FED, la BOE et la BCE ont poursuivi le durcissement de leurs politiques monétaires en relevant leurs taux directeurs de 25 pb à respectivement 5.25%, 4.50% et 3.25%. Les opérateurs estiment néanmoins que la fin du cycle de resserrement approche, car la distribution du crédit ralentit et les indicateurs avancés fléchissent dans le secteur manufacturier. En outre, les négociations difficiles sur le relèvement du plafond de la dette américaine, pouvant potentiellement déboucher sur une coupe dans les dépenses des Etats-Unis, ont amené une tension supplémentaire. Elle n'a finalement été levée qu'en toute fin de mois avec un accord temporaire reportant le problème à janvier 2025. Dans ce contexte, et la levée de l'incertitude concernant un potentiel défaut de paiement des États-Unis, le taux à 10 ans américain a fini le mois de mai à 3.64% (+22 pb par rapport au mois précédent). Le taux court américain a particulièrement souffert, pour terminer à 4.40% (+40 pb). En Zone Euro, les taux sont restés stables, le taux 10 ans français ressortant fin mai à 2.85% (-3 pb) et le Bund allemand à 2.28% (-3 pb). Les primes pays se sont resserrées, profitant des élections en Grèce dont les résultats ont été jugés favorables : l'écart BTP/Bund 10 ans se réduit de 7 pb, à 179 pb et le spread portugais gagne 8 pb à 72 pb. Seul le spread espagnol se maintient contre Allemagne, à 104 pb. Le Crédit a quant à lui souffert, mis sous-pression par les négociations laborieuses sur le relèvement du plafond de la dette publique américaine, puis par les chiffres plus faibles d'activité en Chine. En effet, le rétablissement de l'économie chinoise demeure fragile, avec une activité manufacturière qui a ralenti plus rapidement que prévu en mai, en raison d'un affaiblissement de la demande. Au final, le Crédit IG s'est écarté de 9 pb (à 171 pb), et cristallise une sous-performance mensuelle de 19 pb par rapport aux emprunts d'État de même échéance, pour une surperformance cumulée sur l'année de 72 pb. Dans ce contexte, les classes d'actifs à bêta élevé ont affiché les performances les plus élevées : les AT1 (+1.63% de surperformance mensuelle par rapport aux emprunts d'Etat), le High-Yield (+0.61%) et les dettes hybrides d'entreprises (+0.59%) ont largement surperformé les segments les plus sûrs du crédit. Sur un plan sectoriel, les Transports ont été le secteur le plus performant, la Pharma restant à la traîne du marché. Dans cet environnement, nous conservons une sous-exposition au risque de taux. En effet, les baisses de taux envisagées par le marché nous semblent trop marquées et trop proches dans le temps au regard de l'inflation sous-jacente persistante et des statistiques économiques. Nous avons toutefois réduit cette sous-exposition, pour atteindre -20 pb par rapport à l'indice de référence, le marché commençant à décaler dans le temps son anticipation de baisses de taux. Sur les dettes périphériques, l'exposition est maintenue proche de l'indice. Nous conservons toutefois une exposition supérieure à l'indice sur la Grèce, qui bénéficie d'un environnement politique favorable confortant l'idée que ce pays pourrait retrouver une notation BBB- dans quelques mois. Enfin, nous avons profité d'un marché primaire particulièrement dynamique sur le Crédit pour relever l'exposition aux Corporates sur les maturités 2 à 5 ans et cristalliser les primes d'émission attrayantes. En effet, une croissance finalement plus soutenue qu'anticipée devrait constituer un environnement favorable aux titres Crédit d'entreprises. En outre, les valorisations obligataires attractives rendant l'actif obligataire plus attrayant pour les investisseurs (notamment sur le crédit de haute qualité), ces derniers devraient poursuivre leur retour sur la classe d'actifs. Dans ce contexte, le portefeuille réalise une performance positive en mai et surperforme son indice de référence. Selon le marché, la probabilité de deux hausses supplémentaires par la BCE est élevée alors que la Réserve fédérale pourrait s'arrêter sur ces niveaux avec la décélération de l'inflation constatée et attendue. Le risque reste néanmoins que les banquiers centraux attendent de constater un retour sur une dynamique de hausse des prix (variations mensuelles annualisées) conforme avec leur objectif pour stopper voire inverser le cycle actuel, ce qui pourrait se traduire par des hausses de taux supplémentaires. Dès-lors, nous maintenons notre position prudente : les taux souverains et les spreads de

# OPCVM LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES

crédit vont rester volatils, un véritable revirement de politique des banques centrales n'étant pas à l'ordre du jour. Nous conservons notre vue constructive en matière de crédit : si la décélération de la croissance aux États-Unis, associée à un resserrement général des conditions financières, pourrait affecter le prix des actifs, la classe d'actifs bénéficie d'effets techniques favorables, avec des flux positifs, un marché primaire dynamique et des valorisation attractives. Sur la courbe, nous maintenons notre surpondération sur la partie courte, sachant que la partie longue pourrait encore connaître des soubresauts. Enfin, plus que jamais après la série de faillites bancaires, nous nous concentrerons sur la sélection des émetteurs en raison de l'augmentation du risque idiosyncratique sur le marché. Enfin, le secteur immobilier devra également faire l'objet d'un examen minutieux, car il pourrait être confronté à des vents contraires à court terme en raison de l'augmentation du coût de la dette.

Juin 2023

En juin, confrontés à des indicateurs économiques contrastés, les marchés sont restés focalisés sur les interventions des banques centrales. En effet, les indicateurs avancés fléchissent nettement dans le secteur manufacturier, descendant à 46,3 aux Etats-Unis et 43,4 en Zone Euro (en dessous de 45, l'activité est réputée se contracter). Pour autant, la croissance américaine atteint 2% au 1er trimestre, contre une estimation de 1.4%, soutenue par la consommation des ménages et les exportations. En Europe, la confiance des ménages, bien que faible, poursuit un lent redressement avec 1,3 point de mieux en juin par rapport à mai. Sur le front de l'inflation, le reflux des prix de la composante Energie permet la décrue de l'inflation globale. Toutefois, les banques centrales attendent l'infexion de l'inflation sous-jacente pour lever la garde : si l'inflation américaine a baissé en variation annuelle passant de +4.9% à +4.0%, l'inflation sous-jacente (hors alimentation et énergie) reste sur un rythme de progression mensuelle de 0.4% soit 5.3% annuel. En zone euro, l'inflation publiée fin juin ressort à +5.5%, avec une inflation sous-jacente élevée à 5.4%, soutenue par le secteur des services où les coûts salariaux ont un impact significatif. Dans ce contexte et pour la première fois depuis mars 2022, la FED a maintenu ses taux inchangés (après 10 hausses), dans une fourchette comprise entre 5% et 5.25%. Les Gouverneurs ont toutefois indiqué, au travers des Dots, que deux hausses supplémentaires de 25 pb pourraient avoir lieu d'ici la fin de l'année... En Europe, et comme attendu, la BCE a augmenté ses taux directeurs de 25 pb, pour la huitième fois consécutive. Christine Lagarde a précisé qu'il n'y avait pas encore de signal clair délivré par les différentes mesures d'inflation sous-jacente. Une hausse de 25 pb supplémentaires en juillet semble acquise et la bataille sera rude en septembre pour infléchir la position des « faucons ». Enfin, la BCE a confirmé la fin des réinvestissements de son programme d'achat d'actifs APP et n'a pas prévu de nouvelles mesures de financement exceptionnelles pour compenser le remboursement du TLTRO (477 Mds € fin juin). Les marchés obligataires ont donc logiquement évolué au gré des annonces et actions des banques centrales, des craintes sur la croissance et de la persistance de l'inflation sous-jacente. Le taux américain à 2 ans a fortement varié et a augmenté de 50 pb pour terminer à 4.90%. Son équivalent à 10 ans termine à 3.84% (+20 pb), renforçant l'inversion de la courbe de taux de 30 pb. En Europe, les évolutions sont similaires avec un taux allemand à 2 ans en hausse de +48 pb (3.20% fin juin) tandis que le taux à 10 ans termine à 2.39% (+11 pb). Les primes pays se sont resserrées, profitant des élections en Grèce dont les résultats ont été jugés favorables : l'écart BTP/Bund 10 ans se réduit de 12 pb, à 167 pb et le spread espagnol gagne 5 pb à 99 pb. Seul le spread portugais se maintient contre Allemagne, à 71 pb. Le Crédit a quant à lui connu un mois de juin positif dans son ensemble : orienté au resserrement dans un premier temps, avec l'émission tant attendue de la première obligation AT1 depuis l'épisode Crédit Suisse, avant de s'écartier en toute fin de mois en raison de données macroéconomiques plus faibles en Europe et d'avertissements sur les bénéfices dans le secteur de la chimie. Au final, le Crédit IG s'est resserré de 8 pb (à 163 pb), et cristallise une surperformance mensuelle de 52 pb par rapport aux emprunts d'État de même échéance, pour une surperformance cumulée sur l'année de 125 pb. Dans ce contexte, les classes d'actifs à bêta élevé ont affiché les performances les plus élevées : les AT1 (+1.20% de surperformance mensuelle par rapport aux emprunts d'Etat) et le High-Yield (+0.50%) ont largement surperformé les segments les plus sûrs du crédit. Dans cet environnement, nous conservons une légère sous-exposition au risque de taux. En effet, les baisses de taux envisagées par le marché nous semblent trop proches dans le temps au regard de l'inflation sous-jacente persistante. Nous avons toutefois réduit cette sous-exposition en fin de mois, pour atteindre -10 pb par rapport à l'indice de référence, le marché n'anticipant qu'une hausse de 25 pb de la FED. Sur les dettes périphériques, l'exposition est maintenue proche de l'indice. Nous conservons toutefois une exposition supérieure à l'indice sur la Grèce, qui bénéficie d'un environnement politique favorable confortant l'idée que ce pays pourrait retrouver une notation BBB- dans quelques mois. Enfin, nous avons profité d'un marché primaire dynamique sur le Crédit pour renforcer nos positions de portage sur les maturités 2 à 6 ans et cristalliser les primes

# OPCVM LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES

d'émission attrayantes. En effet, une croissance finalement plus soutenue qu'anticipée devrait constituer un environnement favorable aux titres Crédit d'entreprises. En outre, les valorisations obligataires attractives rendant l'actif obligataire plus attrayant pour les investisseurs (notamment sur le crédit de haute qualité), ces derniers devraient poursuivre leur retour sur la classe d'actifs. Dans ce contexte, le portefeuille réalise une performance négative en juin, impacté par la hausse des rendements, mais surperforme son indice de référence. Pour l'avenir, nous restons attentifs à la communication des banques centrales, qui ont réitéré leur inquiétude face à l'inflation de moyen-terme lors du symposium de Sintra, et pourrons être amenés à réviser notre exposition au risque de taux selon la vitesse de décélération de l'inflation sous-jacente. Le risque de voir les banquiers centraux attendre de constater un retour sur une dynamique de hausse des prix conforme avec leur objectif pour stopper voire inverser le cycle actuel perdure, ce qui pourrait se traduire par des hausses de taux supplémentaires. Dès-lors, nous maintenons notre position prudente : les taux souverains et les spreads de crédit vont rester volatils, un véritable revirement de politique des banques centrales n'étant pas à l'ordre du jour. Nous conservons notre vue constructive en matière de crédit : si la décélération de la croissance aux États-Unis, associée à un resserrement général des conditions financières, pourrait affecter le prix des actifs, la classe d'actifs bénéficie d'effets techniques favorables, avec des flux positifs, un marché primaire dynamique et des valorisations attractives. Sur la courbe, nous maintenons notre surpondération sur la partie courte, sachant que la partie longue pourrait encore connaître des soubresauts. Enfin, plus que jamais après les avertissements sur résultats, nous nous concentrerons sur la sélection des émetteurs en raison de l'augmentation du risque idiosyncratique sur le marché. Enfin, le secteur immobilier devra également faire l'objet d'un examen minutieux, car il pourrait être confronté à des vents contraires à court terme en raison de l'augmentation du coût de la dette.

Juillet 2023

La BCE et la FED auraient-elles le sentiment d'avoir (presque) suffisamment relevé leurs taux directeurs pour ramener l'inflation vers la cible ? Leurs communications le laissent entendre, alors même qu'elles ont encore durci leur politique monétaire (+25 pb en juillet à respectivement 3.75% et 5.5%, soit peut-être la dernière hausse aux Etats-Unis). Dorénavant « data dependent », elles porteront donc une attention particulière aux différentes statistiques d'inflation et de croissance pour affiner le réglage monétaire. Et la dynamique du mois de juillet est à cet égard étonnante, avec une activité bien mieux orientée que prévue aux Etats-Unis alors que l'inflation sous-jacente ralentit ; et une détérioration marquée des enquêtes d'activité en Zone Euro (qui n'est pas encore reflétée dans les chiffres de la croissance) avec un plafonnement de l'inflation sous-jacente (sous l'effet croisé d'une décélération significative des prix industriels et d'une accélération de la hausse des prix dans les services. Espérons qu'une tendance se dessinera avant la prochaine réunion de la BCE le 14 septembre. Sinon la BCE pourrait continuer à resserrer. Les marchés obligataires ont pris acte de ce nouveau schéma de pensée avec une pentification de la courbe des taux : le 2 ans américain baisse de 2 pb (de 4.90% à 4.88%) quand le taux à 10 ans progresse de 12 pb (de 3.84% à 3.96%) Le mouvement est plus marqué encore en Europe, le 2 ans allemand perdant 16 pb (de 3.20% à 3.04%) quand le taux à 10 ans gagne 10 pb (de 2.39% à 2.49%) ou celui à 30 ans 18 pb (de 2.39% à 2.57%). Un autre fait marquant est l'absence de tension sur le marché des pensions en fin de semestre, ce qui a permis d'éviter une recherche massive des titres d'Etats les mieux notés. Les primes pays en ont bénéficié : l'écart BTP/Bund 10 ans se réduit de 7 pb, à 160 pb et le spread portugais gagne 3 pb à 68 pb. Seul le spread espagnol s'écarte, de 2 pb à 101 pb, en lien avec le résultat des élections. Les autres classes d'actifs obligataires, comme les Agences/Supra, les Covered et le Crédit ont également profité du mouvement. Le Crédit a en outre pu compter sur des publications de résultats trimestriels dans l'ensemble meilleurs qu'attendu et d'une plus grande confiance dans le scénario d'atterrissement en douceur de l'économie américaine. Au final, le Crédit IG s'est resserré de 16 pb (à 147 pb, revenant à son niveau d'avant la crise bancaire de mars), et cristallise une surperformance mensuelle de 83 pb par rapport aux emprunts d'État de même échéance, pour une surperformance cumulée sur l'année de 210 pb. Dans ce contexte, les Financières ont poursuivi leur mouvement de rattrapage entamé en avril (resserrement de 22 pb des Financières contre 10 pour les Corporates), les AT1 affichant les performances les plus élevées (+3% de rendement total sur le mois). Le High-Yield quant à lui a légèrement surperformé les segments les plus sûrs du crédit, avec un rendement total de 1.12%. Dans cet environnement, nous avons réduit notre sous-exposition au risque de taux de manière à revenir à la neutralité avec l'indice de référence. Pour cela, nous avons renforcé les positions sur les maturités courtes (2 ans de préférence au 10 ans). En effet, si la fin du cycle de resserrement approche, les différents segments de la courbe des taux pourraient avoir des évolutions plus différenciées. De même, la réduction passive du bilan de la BCE devrait progressivement peser sur les maturités plus longues pour lesquelles les investisseurs exigent normalement un surcroît de rémunération.

# OPCVM LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES

Sur les dettes périphériques, l'exposition est maintenue proche de l'indice. Nous conservons toutefois une exposition supérieure à l'indice sur la Grèce, dans l'attente d'une augmentation de la note du pays, en fin d'année, le rendant éligible aux indices traditionnels. Le spread pourrait alors se resserrer en raison des flux passifs acheteurs. Dans cet optique, nous avons participé à l'émission de la Grèce 2038. Enfin, nous avons profité d'un marché primaire dynamique sur le Crédit début juillet pour renforcer nos positions de portage sur les maturités 2 à 6 ans et cristalliser les primes d'émission attrayantes. En effet, une croissance finalement plus soutenue qu'anticipée devrait constituer un environnement favorable aux titres Crédit d'entreprises. En outre, les valorisations obligataires attractives rendant l'actif obligataire plus attrayant pour les investisseurs (notamment sur le crédit de haute qualité), ces derniers devraient poursuivre leur retour sur la classe d'actifs. Dans ce contexte, le portefeuille réalise une performance positive en juillet, porté par l'allocation crédit et les positions de pentification de courbe (2 ans plutôt que 5 ans ou 10 ans plutôt que 30 ans) et surperforme son indice de référence. La période estivale se traduisant par une baisse de l'activité sur le marché obligataire et donc de la liquidité, les stratégies de portage devraient continuer à délivrer. A contrario, cela pourrait occasionner un peu plus de volatilité car les opérateurs seront attentifs au moindre chiffre confirmant ou non une possible pause des Banques centrales. Dès-lors, nous maintenons notre position neutre sur les taux. Nous conservons notre vue constructive en matière de crédit : si la décélération de la croissance aux États-Unis, associée à un resserrement général des conditions financières, pourrait affecter le prix des actifs, la classe d'actifs bénéficie d'effets techniques favorables, avec des flux positifs, un marché primaire dynamique et des valorisation encore attractives, notamment sur les Financières où nous attendons une poursuite du rattrapage. Sur la courbe, nous maintenons notre surpondération sur la partie courte, sachant que la partie longue pourrait encore connaître des soubresauts. Enfin, plus que jamais après les avertissements sur résultats dans la Chimie, nous nous concentrerons sur la sélection des émetteurs en raison de l'augmentation du risque idiosyncratique sur le marché.

## Août 2023

Dans l'attente d'éléments suffisamment probants pour déterminer la suite à donner aux politiques monétaires, les marchés obligataires ont évolué au gré de publications peu lisibles, les statistiques d'activité pointant un ralentissement maîtrisé (notamment aux Etats-Unis) et les enquêtes d'activité offrant une image plus délétère. Le début de mois avait ainsi placé la sphère obligataire sous pression : les publications de statistiques d'activité solides aux Etats-Unis (emploi, production industrielle, immobilier) ont nourri le sentiment d'une relative immunité des économies aux chocs d'inflation et de taux, renforçant la probabilité d'une poursuite des politiques monétaires restrictives. A ce titre, les minutes de la dernière réunion de la FED ont confirmé sa détermination à ne pas baisser la garde sans preuve tangible d'un couple croissance/inflation compatible avec la réalisation de son mandat. En outre, les chiffres d'inflation, en légère augmentation aux Etats-Unis (de 3.2% à 3.3%) et en baisse marginale en Zone Euro (de 5.5% à 5.3%), n'étant pas de nature à rassurer les banquiers centraux, les taux ont approché leur plus haut annuel en milieu de mois. En revanche, la seconde partie du mois a livré une autre tonalité avec la publication d'enquêtes auprès des directeurs d'achats (PMI), qui indiquent une contraction généralisée de l'activité économique en Europe. Si le PMI Manufacturier en Zone Euro ressort proche de son plus bas niveau depuis la crise du Covid, la nouveauté réside dans l'accélération du ralentissement du PMI Services, qui passe désormais en zone de contraction (de 50,9 à 48,3). Outre-Atlantique, l'enquête agrégée indique une stagnation de l'activité. L'amplitude du ralentissement mesurée via ces enquêtes a instillé le doute parmi les intervenants de marché, sans pour autant initier une véritable fuite vers la qualité : la déconnection entre les enquêtes et la réalité n'est en effet pas nouvelle, et d'aucuns s'attendent à un rebond des enquêtes sans passer par une véritable récession. Le symposium de Jackson Hole, qui rassemble les dirigeants des banques centrales du monde entier n'a pas apporté plus d'éclaircissement : les discours de J. Powell et C. Lagarde ont été scrutés par les marchés, mais n'ont cependant pas apporté d'éléments nouveaux, les banquiers centraux se disant prêts à maintenir les taux d'intérêt à des niveaux suffisamment restrictifs si l'inflation ne diminue pas davantage. Faute de tendance claire, les taux longs terminent le mois en hausse, les taux courts en baisse, se traduisant par une poursuite de la pentification des courbes : le 2 ans américain baisse de 2 pb (de 4.88% à 4.86%) quand le taux à 10 ans progresse de 15 pb (de 3.96% à 4.11%). Le mouvement est plus tenu en Europe, le 2 ans allemand perdant 6 pb (de 3.04% à 2.98%), le taux à 10 ans 2 pb (de 2.49% à 2.47%) alors que le 30 ans gagne 2 pb (de 2.57% à 2.59%). Dans cet environnement, les actifs risqués ont été moins recherchés : l'écart BTP/Bund 10 ans s'est accru de 4 pb, à 164 pb, quand les spreads portugais et espagnol sont restés stables (à 68 et 101 pb respectivement). Face aux inquiétudes grandissantes relatives au ralentissement qui se dessine en Chine ainsi qu'aux derniers développements sur l'immobilier, le Crédit IG s'est écarté 8 pb (à 155 pb), et

# OPCVM LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES

cristallise une sous-performance mensuelle de 27 pb par rapport aux emprunts d'État de même échéance, pour une surperformance cumulée sur l'année de 183 pb. Le rattrapage des Financières, entamé en avril, a marqué une pause avec l'annonce d'une taxe exceptionnelle sur les profits en Italie (écartement de 8 pb des Financières contre 7 pour les Corporates). Dans ce contexte, les AT1 affichent les performances les plus faibles (-0.72% de rendement total sur le mois) contre -0.40% pour les Hybrides d'entreprises. Le High-Yield quant à lui a légèrement surperformé, avec un rendement total de positif de 0.26%. Dans cet environnement, nous avons maintenu notre exposition au risque de taux, avec une neutralité par rapport à l'indice de référence et un biais à la pentification de la courbe (2 ans de préférence au 10 ans). En effet, si la fin du cycle de resserrement approche, les différents segments de la courbe des taux pourraient avoir des évolutions plus différenciées. De même, la réduction passive du bilan de la BCE devrait progressivement peser sur les maturités plus longues pour lesquelles les investisseurs exigent normalement un surcroît de rémunération. Sur les dettes périphériques, l'exposition est maintenue proche de l'indice. Nous conservons toutefois une exposition supérieure à l'indice sur la Grèce, dans l'attente d'une augmentation de la note du pays, en fin d'année, le rendant éligible aux indices traditionnels. Le spread pourrait alors se resserrer en raison des flux passifs acheteurs. Enfin, nous avons profité de la réouverture du primaire sur le Crédit fin août pour renforcer nos positions de portage sur les maturités 2 à 6 ans et cristalliser les primes d'émission attrayantes. En effet, une croissance finalement plus soutenue qu'anticipée devrait constituer un environnement favorable aux titres Crédit d'entreprises. En outre, les valorisations obligataires attractives rendant l'actif obligataire plus attrayant pour les investisseurs (notamment sur le crédit de haute qualité), ces derniers devraient poursuivre leur retour sur la classe d'actifs. Dans ce contexte, le portefeuille réalise une performance positive en août, mais sous-performe son indice de référence en raison de son allocation Crédit. Les réunions de la BCE et de la FED prévues les 14 et le 20 septembre prochains seront particulièrement scrutées : tiraillés entre les erreurs passées et la peur d'en faire trop, les banquiers centraux devront composer avec les incertitudes et donner de la visibilité au marché, qui semble pour le moment privilégier l'arrêt du cycle de remontée des taux directeurs. Dans cet environnement incertain, nous maintenons notre position neutre sur les taux. Nous conservons notre vue constructive en matière de crédit : si la décélération de la croissance, combinée à un resserrement général des conditions financières, pourrait affecter le prix des actifs, la classe d'actifs bénéficie d'effets techniques favorables, avec des flux positifs, un marché primaire dynamique et des valorisations encore attractives, notamment sur les Financières où nous attendons une poursuite du rattrapage. Sur la courbe, nous maintenons notre surpondération sur la partie courte, sachant que la partie longue pourrait encore connaître des soubresauts. Enfin, plus que jamais après les avertissements sur résultats dans la Chimie, nous nous concentrerons sur la sélection des émetteurs en raison de l'augmentation du risque idiosyncratique sur le marché.

## Septembre 2023

« Higher for longer ». tel est le message martelé par les Banques Centrales, qui maintiendront leurs taux d'intérêt à un niveau élevé pour une période prolongée. et les marchés obligataires ont bien reçu le message ! En termes de croissance, la zone euro donne des signes de faiblesse : l'indice PMI composite a confirmé la faiblesse de l'industrie manufacturière (indice à 43.4, stable par rapport au mois dernier) et ne montre pas de rebond des services (indice à 48.4). Par ailleurs, la Commission Européenne a abaissé ses prévisions de croissance à 0.8% (contre 1.1% précédemment). L'économie américaine apparaît plus résistante, avec un ISM Services en progression, à 54.5 en août (contre 52.5 prévu et 52.7 le mois précédent), et un ISM Manufacturier qui s'élève à 49.0 contre 47.6 le mois précédent et au-dessus des prévisions (47.9). Sur une approche plus globale, l'OCDE a relevé sa prévision de croissance mondiale pour 2023, tout en abaissant celle pour 2024 à 2.7% (3% auparavant). En termes d'inflation, l'inflation globale est ressortie en hausse à 3.7% en rythme annualisé aux Etats-Unis, en raison de la hausse rapide du prix du pétrole. Néanmoins, l'inflation sous-jacente continue de ralentir et ressort à 4.3%, en ligne avec le consensus. En zone euro, même si l'indice des prix à la consommation pour août publié en début de mois a diminué à 5.2% (consensus à 5.3%), il ne baisse pas « au rythme souhaité » selon la BCE. Quant au chiffre publié fin septembre (4.3%), il a surpris à la baisse. Ce mouvement de recul est largement imputable à l'Allemagne en raison d'un effet de base négatif concernant les transports. Face à des chiffres qui ne baissent pas en lien avec leurs cibles, les banques centrales ont durci leurs discours : elles maintiendront leurs taux d'intérêt à un niveau élevé, et ce pour une période prolongée. Ainsi, la FED a opté pour le statu quo, en maintenant ses taux à leur niveau actuel dans la fourchette de [5.25%-5.50%]. La surprise est toutefois venue des dots, à savoir les projections à horizon 1 an - 2 ans du niveau des taux : s'appuyant sur une révision à la hausse de ses prévisions de croissance économique pour 2023 (2,1%) et 2024 (1,5%), tout en faisant le constat du ralentissement de

# OPCVM LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES

l'inflation et de moindres tensions sur le marché du travail, la FED a publié des dots dévoilant une hausse supplémentaire de 25 pb en 2023, ainsi qu'une trajectoire plus élevée qu'auparavant jusqu'en 2025. En zone euro, la BCE a procédé à une nouvelle hausse des taux directeurs de 25 pb (facilité de dépôt à 4%), accompagnée d'un discours prudent indiquant que, si cette hausse pourrait être la dernière, ce niveau de taux devrait être maintenu plus longtemps ! Ch. Lagarde justifie cette action en considérant une inflation toujours supérieure à l'objectif de 2% (estimation portée à 3.2% pour 2024 contre 3% précédemment), tandis que les prévisions de croissance ont été revues à la baisse à 0.7% (contre 0.9%) cette année et 1% (contre 1.5%) en 2024. Dans cet environnement, les marchés obligataires ont fortement réagi durant le mois de septembre avec une hausse des rendements significatives : le 2 ans américain termine le mois de septembre à 5,04%, en hausse de 18 pb, tandis que le 10 ans atteint 4.57%, en hausse de 46 pb, au plus haut depuis fin 2007, dans un mouvement de pentification notable de 28 pb. La tendance est tout aussi marquée en zone Euro : le 2 ans allemand monte de 22 pb, à 3.20%, le 10 ans de 37 pb, à 2.84% et le 30 ans de 44 pb à 3.03%, générant un mouvement de pentification similaire de 18 pb sur le 2/10 ans. Dans ce contexte, les primes pays ont souffert : l'écart BTP/Bund s'est accru de 28 pb, à 192 pb, en raison notamment du prochain budget qui creuserait le déficit du pays, et du potentiel Quantitative Tightening de la BCE. En « sympathie », le spread espagnol s'écarte de 7 pb à 108 pb. Le Portugal a quant à lui bénéficié d'une amélioration de sa notation par Fitch à A- qui retient la trajectoire de baisse du ratio d'endettement du pays et l'engagement du gouvernement à la poursuivre : le spread portugais ne s'écarte que de 4 pb à 72 pb. Le marché du Crédit a connu un début de mois de septembre favorable, marqué par un resserrement des spreads, avant de connaître une période d'écartement à la suite des réunions des Banques Centrales. Au final, le Crédit IG s'est légèrement resserré, de 2 pb (à 153 pb), et cristallise une surperformance mensuelle de 29 pb par rapport aux emprunts d'État de même échéance, pour une surperformance cumulée sur l'année de 211 pb. Dans ce contexte, le rattrapage des Financières, entamé en avril, a repris, avec un resserrement de 4 pb des Financières contre 0 pour les Corporates ; et au sein des actifs les plus risqués, les AT1 affichent les performances les plus faibles (-0.38% de rendement total sur le mois) contre -0.01% pour les Hybrides d'entreprises. Le High-Yield quant à lui a légèrement surperformé, avec un rendement total positif de 0.40%. Dans cet environnement, nous avons maintenu notre exposition au risque de taux, avec une neutralité par rapport à l'indice de référence et un biais à la pentification de la courbe (2 ans de préférence au 10 ans). En effet, si la fin du cycle de resserrement approche, les différents segments de la courbe des taux pourraient avoir des évolutions plus différenciées. De même, la réduction passive du bilan de la BCE devrait progressivement peser sur les maturités plus longues pour lesquelles les investisseurs exigent normalement un surcroît de rémunération. Sur les dettes périphériques, l'exposition est maintenue proche de l'indice. Nous conservons toutefois une exposition supérieure à l'indice sur la Grèce, dans l'attente d'une augmentation de la note du pays, en fin d'année, le rendant éligible aux indices traditionnels. Le spread pourrait alors se resserrer en raison des flux passifs acheteurs. Enfin, nous avons profité du primaire dynamique sur le Crédit pour renforcer nos positions de portage sur les maturités 2 à 6 ans et cristalliser les primes d'émission attrayantes, tout en réduisant notre exposition totale en cédant des titres plus longs. En effet, une croissance finalement plus soutenue qu'anticipée devrait constituer un environnement favorable aux titres Crédit d'entreprises. En outre, les valorisations obligataires attractives rendant l'actif obligataire plus attrayant pour les investisseurs (notamment sur le crédit de haute qualité), ces derniers devraient poursuivre leur retour sur la classe d'actifs. Dans ce contexte, le portefeuille réalise une performance négative en septembre, impacté par la hausse des rendements, mais surperforme son indice de référence en raison de son allocation Crédit et de ses positions sur la partie courte. La BCE devrait maintenant maintenir ses taux directeurs au niveau atteint (4% pour le dépôt) et se focaliser sur la réduction de son bilan. L'arrivée à leur terme des TLTRO va retirer environ 500 mds d'ici fin juin 2024. Pour réduire encore la liquidité en excès, la BCE a le choix entre vendre des actifs (à perte) ou avancer l'arrêt des réinvestissements des tombées du PEPP. Dans cette configuration, la résistance du spread italien contre Allemagne est une vraie question. Dans cet environnement incertain, nous maintenons notre position neutre sur les taux. Nous conservons notre vue constructive en matière de crédit : si la décélération de la croissance, combinée à un resserrement général des conditions financières, pourrait affecter le prix des actifs, la classe d'actifs bénéficie d'effets techniques favorables, avec un marché primaire dynamique et des valorisations encore attractives, notamment sur les Financières où nous attendons une poursuite du rattrapage. Sur la courbe, nous maintenons notre surpondération sur la partie courte, sachant que la partie longue pourrait encore connaître des soubresauts. Enfin, plus que jamais, nous nous concentrerons sur la sélection des émetteurs en raison de l'augmentation du risque idiosyncratique sur le marché.

# OPCVM LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES

Octobre 2023

L'attaque menée par le Hamas le 7 octobre contre Israël, et le conflit qui en découle, sont venus renforcer l'incertitude géopolitique. Outre le bilan humain, les répercussions de ce conflit pourraient être nombreuses, allant d'une nouvelle dégradation de la confiance des acteurs économiques, alors que l'activité européenne est déjà flageolante, à une hausse des prix pétroliers limitant la décélération de l'inflation en cours ou dégradant les marges des entreprises. Côté Banques Centrales, la cible semble avoir été atteinte, avec un resserrement monétaire compatible avec un retour de l'inflation sur les objectifs de moyen terme. En Zone Euro, la faiblesse de l'activité (indice PMI manufacturier à 43 et des services à 47,8 soit en zone de contraction) et l'accélération du reflux de l'inflation (2,9% en octobre contre 4,3% en septembre) permettent de penser que le point haut des taux directeurs (4% pour le taux de dépôt) est atteint. La BCE a ainsi laissé ses taux directeurs inchangés après dix hausses consécutives. Aux Etats-Unis, la situation semble un peu moins claire, avec d'un côté une économie plus robuste (PMI en progression à 50 pour le manufacturier et 50,9 pour les services) et de l'autre une hausse des prix stable à 3,7%. En outre, le marché du travail américain enregistre un rebond inattendu des créations d'emplois (336 000 emplois créés contre 170 000 prévus). A ce stade de leur politique, les banquiers centraux attendent désormais de constater les effets des hausses de taux réalisées sur l'économie réelle. Dans ce contexte, le niveau des taux courts ne devrait plus subir les anticipations de resserrement monétaire et pourrait même bénéficier d'anticipations de baisse des taux directeurs. Ainsi, le 2 ans américain termine le mois d'octobre à 5,08%, en hausse de 4 pb, tandis que le 10 ans atteint 4,93%, en hausse de 36 pb, dans un mouvement de pentification notable de 32 pb. La tendance est identique bien que plus limitée en zone Euro : le 2 ans allemand chute de 18 pb, à 3,02%, le 10 ans de 4 pb, à 2,80%, générant un mouvement de pentification similaire de 14 pb sur le 2/10 ans. Les primes pays ont bénéficié de ce contexte de taux plus stable : l'écart BTP/Bund s'est resserré de 2 pb, à 190 pb, l'agence S&P ayant confirmé le rating et la perspective stable de l'Italie. En « sympathie », le spread espagnol baisse de 1 pb à 107 pb. Le Portugal a quant à lui poursuivi sur sa lancée, avec un spread à 65 pb. Le marché du Crédit a prolongé le trend à l'élargissement entamé mi-septembre, le conflit ayant conduit à une aversion au risque. En outre, les résultats du troisième trimestre ont été moins bien orientés, l'environnement de taux d'intérêt élevés pesant. Dans ce contexte, le Crédit IG s'est écarté de 7 pb (à 160 pb), et cristallise une sous-performance mensuelle de 20 pb par rapport aux emprunts d'État de même échéance, pour une surperformance cumulée sur l'année de 192 pb. Au niveau des secteurs, la Consommation a surperformé avec un rendement total positif de 14 pb sur le mois, l'Immobilier sous-performant avec -57 pb. Au sein des actifs les plus risqués, les AT1 affichent un rendement total de -8 pb, contre -43 pb pour le High-Yield. Dans cet environnement, nous avons maintenu notre exposition au risque de taux, avec une neutralité par rapport à l'indice de référence et un biais à la pentification de la courbe (2 ans de préférence au 10 ans). En effet, si la fin du cycle de resserrement semble actée, les différents segments de la courbe des taux pourraient avoir des évolutions plus différenciées. De même, la réduction passive du bilan de la BCE devrait progressivement peser sur les maturités plus longues pour lesquelles les investisseurs exigent normalement un surcroît de rémunération. Sur les dettes périphériques, l'exposition est maintenue proche de l'indice. Nous conservons toutefois une exposition supérieure à l'indice sur la Grèce, dans l'attente d'une augmentation de la note du pays, en fin d'année, le rendant éligible aux indices traditionnels. Le spread pourrait alors se resserrer en raison des flux passifs acheteurs. Dans cette attente, S&P a été la première agence à octroyer un rating IG à la Grèce, le 20 octobre dernier à BBB-. Enfin, nous avons profité du primaire sur le Crédit pour renforcer nos positions de portage sur les maturités 2 à 6 ans et cristalliser les primes d'émission attrayantes, tout en réduisant notre exposition totale en cédant des titres plus longs. Grâce aux valorisations obligataires attractives, rendant l'actif obligataire plus attrayant pour les investisseurs (notamment sur le crédit de haute qualité), ces derniers devraient poursuivre leur retour sur la classe d'actifs. Dans ce contexte, le portefeuille réalise une performance positive en octobre, en lien avec la baisse des rendements européens, mais sous-performe son indice de référence. Le cycle de resserrement étant arrivé à son terme, le marché ne devrait pas tarder à anticiper et augmenter les baisses de taux courts déjà envisagées pour la seconde partie de 2024. A contrario, si le contexte économique américain reste aussi soutenu ou si le reflux de l'inflation renforce le pouvoir d'achat des ménages européens, la prime de terme pourrait continuer de se reconstituer. D'autant que les besoins de financement des Etats pour 2024 restent similaires à 2023, alors que la BCE devrait réduire sa présence (non-réinvestissement de l'APP en année pleine, voire un QT plus agressif). Dans ces deux scénarios, la partie courte sera protectrice voire bénéfique. Dans cet environnement incertain, nous maintenons notre position neutre sur les taux. Nous conservons notre vue constructive en matière de crédit : si la décélération de la croissance, combinée à un resserrement général des conditions financières, pourrait affecter le prix des actifs, la classe d'actifs bénéficie d'effets techniques favorables, avec un marché primaire dynamique et des valorisation encore attractives, notamment

# OPCVM LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES

sur les Financières où nous attendons une poursuite du rattrapage. Sur la courbe, nous maintenons notre surpondération sur la partie courte, sachant que la partie longue pourrait encore connaître des soubresauts. Enfin, plus que jamais, nous nous concentrerons sur la sélection des émetteurs en raison de l'augmentation du risque idiosyncratique sur le marché.

Novembre 2023

Le scénario rêvé pour les marchés financiers, mêlant décélération de l'inflation et ralentissement de la croissance qui pousseraient les Banques Centrales à un assouplissement monétaire en 2024, s'est matérialisé en novembre et a généré une performance marquée des actifs risqués. La publication des derniers chiffres d'inflation a ainsi surpris à la baisse des deux côtés de l'Atlantique : aux Etats-Unis, l'inflation ressort à 3.2% en octobre (3.7% en septembre et 3.3% attendu) ; en Zone Euro, le taux d'inflation de novembre est également en baisse à 2.4% en rythme annualisé contre 2.9% en octobre et 4.3% en septembre. Bien que ces chiffres soient encourageants, les Banques Centrales restent prudentes et communiquent en faveur d'un maintien des taux au niveau actuel pour une période prolongée (sans grand succès). D'autant que les tensions géopolitiques font craindre une nouvelle hausse des prix de l'énergie, qui pourrait influer sur l'amélioration des niveaux d'inflation. Côté activité, si la résilience de l'économie américaine a été confirmée par une croissance annualisée à +5.2% au 3ème trimestre, le fléchissement attendu se fera sentir au 4ème trimestre. En zone Euro, les prévisions de la Commission Européenne sont plus pessimistes pour la Zone Euro avec des estimations à la baisse : +0.6% en 2023 (soit -0.2 par rapport aux anciennes prévisions) ; et les prévisions pour 2024 sont également revues à la baisse avec +1.2% contre +1.3% précédemment. Dans cet environnement, la FED et la BCE ont prolongé leur statu quo. Elles infléchissent toutefois leur discours fin novembre, se félicitant du ralentissement de l'inflation et confortant ainsi les marchés qui se positionnent déjà pour le prochain cycle d'assouplissement monétaire attendu en 2024, avec désormais près de 125 pb de baisse des taux directeurs anticipée pour la BCE. Dans ce contexte, les taux chutent significativement en novembre. Le 2 ans américain termine le mois à 4,68%, en baisse de 40 pb, tandis que le 10 ans atteint 4.33%, soit - 60 pb, dans un mouvement d'aplatissement de 20 pb. La tendance est identique bien que plus limitée en zone Euro : le 2 ans allemand chute de 18 pb, à 2.82%, le 10 ans de 35 pb, à 2.45%, générant un mouvement d'aplatissement de 17 pb sur le 2/10 ans. L'environnement, porteur pour les actifs risqués, a permis le resserrement des primes : l'écart BTP/Bund s'est resserré de 17 pb, à 177 pb, l'agence Moody's ayant confirmé le rating et retiré la perspective négative de l'Italie. En « sympathie », le spread espagnol baisse de 5 pb à 102 pb, le spread portugais de 2 pb à 63 pb. Le resserrement est également marqué sur le Crédit, les taux des Banques Centrales ayant atteint leur point haut et le scénario de soft landing se renforçant, alors que le risque géopolitique reste au second plan sans escalade à ce stade au Moyen-Orient. Ainsi, le Crédit IG se resserre de 13 pb (à 147 pb), et cristallise une surperformance mensuelle de 86 pb par rapport aux emprunts d'État de même échéance, pour une surperformance cumulée sur l'année de 283 pb. Au niveau des secteurs, l'Immobilier a surperformé avec un resserrement de 19 pb, devant les Financières Senior (16 pb). Au sein des actifs les plus risqués, les AT1 affichent un resserrement de 34 pb, contre 51 pb pour le High-Yield qui affiche la performance mensuelle la plus élevée. Durant le mois, notre activité s'est concentrée sur la recherche de titres Green, en primaire comme en secondaire. Le primaire sur le Crédit nous a ainsi permis de renforcer nos positions de portage sur les maturités 2 à 6 ans et cristalliser les primes d'émission attrayantes. Grâce aux valorisations obligataires attractives, rendant l'actif obligataire plus attrayant pour les investisseurs (notamment sur le crédit de haute qualité), ces derniers devraient poursuivre leur retour sur la classe d'actifs. Nous avons maintenu notre exposition au risque de taux, avec une neutralité par rapport à l'indice de référence et un biais à la pentification de la courbe (2 ans de préférence au 10 ans). Malgré le rally de la partie longue sur le mois, la probable réduction du bilan de la BCE devrait progressivement peser sur les maturités plus longues pour lesquelles les investisseurs exigent normalement un surcroît de rémunération. Sur les dettes périphériques, l'exposition sur la Grèce a été remplacée par des positions longues sur l'Italie et l'Espagne. Dans ce contexte, le portefeuille réalise une performance positive en novembre, en lien avec la baisse des rendements européens, et sous-performe légèrement son indice de référence. La liquidité se réduit en cette fin d'année et exacerbe les mouvements de taux. Le marché a intégré très rapidement les dernières bonnes nouvelles et semble ne pas vouloir tenir de compte du Quantitative Tightening qui se profile à l'horizon en zone Euro, dont l'impact, cumulé à celui de l'augmentation des programmes d'émissions des principaux pays, sera difficilement neutre. Dans cet environnement, nous maintenons notre position neutre sur les taux. Nous conservons notre vue constructive en matière de crédit : si la décélération de la croissance pourrait affecter le prix des actifs, la classe d'actifs bénéficie de l'anticipation de politiques monétaires plus accommodantes à venir et d'effets techniques favorables, avec des flux entrants et des valorisations encore

# OPCVM LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES

attractives, notamment sur les Financières où nous attendons une poursuite du rattrapage. Sur la courbe, nous maintenons notre surpondération sur la partie courte, sachant que la partie longue pourrait encore connaître des soubresauts. Enfin, plus que jamais, nous nous concentrerons sur la sélection des émetteurs en raison de l'augmentation du risque idiosyncratique sur le marché.

## Décembre 2023

En décembre, la perception d'un pivot dans l'orientation des politiques monétaires a offert un soutien inconditionnel aux actifs risqués. Avec le ralentissement continu de l'inflation et le satisfecit des banquiers centraux, le marché a accru ses anticipations de baisses des taux directeurs : 175 pb de baisses sont attendues pour la BCE en 2024, avec un taux terminal attendu à 1.75% dès le début 2025 (soit 225 pb de baisses cumulées) et 150 pb pour la FED en 2024, avec un taux terminal attendu à 3.00% dès le début 2025, soit 250 pb de baisses cumulées. Si la grande prudence des banquiers centraux, quant à leur capacité à ramener les taux d'inflation plus proches de leur cible, les avait conduits à communiquer sur un contexte de taux élevés pendant une période prolongée, la rhétorique du « higher for longer » a donc fait long feu ! Les taux, loin d'anticiper une quelconque persistance de l'inflation, ont enregistré des baisses historiques : le 2 ans américain termine le mois à 4,25%, en baisse de 43 pb, tandis que le 10 ans atteint 3,88%, soit - 45 pb, dans un mouvement d'aplatissement de 2 pb. La tendance est identique en zone Euro : le 2 ans allemand chute de 42 pb, à 2,40%, tout comme le 10 ans à 2,02%. L'environnement s'est également révélé porteur pour les actifs risqués, et a permis le resserrement des primes : l'écart BTP/Bund s'est resserré de 11 pb, à 166 pb. En « sympathie », le spread espagnol baisse de 7 pb à 95 pb, le spread portugais de 6 pb à 57 pb. Le resserrement est également marqué sur le Crédit, le pivot de la FED et le scénario de soft landing se renforçant, alors que le risque géopolitique reste au second plan sans escalade à ce stade au Moyen-Orient. Ainsi, le Crédit IG se resserre de 9 pb (à 138 pb), et cristallise une surperformance mensuelle de 61 pb par rapport aux emprunts d'État de même échéance, pour une surperformance cumulée sur l'année de 353 pb. Au niveau des secteurs, l'Immobilier a surperformé avec un resserrement de 14 pb, devant les Financières Senior (10 pb). Au sein des actifs les plus risqués, les AT1 affichent un resserrement de 41 pb, contre 45 pb pour le High-Yield qui affiche la performance mensuelle la plus élevée. Dans cet environnement, nous avons maintenu notre exposition au risque de taux, proche de la neutralité par rapport à l'indice de référence avec un biais à la pentification de la courbe (2 ans de préférence au 10 ans). Si les taux ont baissé de manière uniforme sur le mois, la probable réduction du bilan de la BCE devrait progressivement peser sur les maturités plus longues pour lesquelles les investisseurs exigent normalement un surcroît de rémunération. Enfin, nous avons profité du primaire sur le Crédit tout début décembre, pour renforcer nos positions Green de portage sur les maturités 2 à 6 ans et cristalliser les primes d'émission attrayantes. Grâce aux valorisations obligataires attractives, rendant l'actif obligataire plus attrayant pour les investisseurs (notamment sur le crédit de haute qualité), ces derniers devraient poursuivre leur retour sur la classe d'actifs. Dans ce contexte, le portefeuille réalise une performance élevée en décembre, en lien avec la baisse des rendements européens, et surperforme son indice de référence en raison de son allocation Crédit. Pour 2024, le marché anticipe un assouplissement très net des conditions monétaires, sans passer par la case « récession » (rally des primes de risques fin 2023), rendu possible par une inflation qui convergera graduellement vers la cible des banquiers centraux. Tout semble donc empreint d'un fort degré d'optimisme, ce qui invite naturellement à la prudence. Nous observerons avec attention la résilience attendue de la croissance économique, ainsi que les développements sur le prix des matières premières, dont toute hausse surprise pourrait mettre à mal les espoirs de désinflation. Enfin, l'assouplissement précoce des conditions financières que nous vivons actuellement, avec le rehaussement des attentes de croissance et d'inflation qui ira de pair, pourrait infléchir la perception d'un retour rapide à une certaine normalité. Dans cet environnement, nous maintenons notre position neutre à légèrement négative sur les taux. Nous conservons notre vue constructive en matière de crédit : la classe d'actifs bénéficie de l'anticipation de politiques monétaires plus accommodantes à venir et d'effets techniques favorables, avec des flux entrants et des valorisations encore attractives, notamment sur les Financières où nous attendons une poursuite du rattrapage. Sur la courbe, nous maintenons notre surpondération sur la partie courte, sachant que la partie longue pourrait encore connaître des soubresauts. Enfin, plus que jamais, nous nous concentrerons sur la sélection des émetteurs en raison de l'augmentation du risque idiosyncratique sur le marché.

## Janvier 2024

En janvier, les banques Centrales ont réaffirmé leur ton prudent et rappelé aux marchés qu'elles attendront un ralentissement de l'inflation vers 2% avant de baisser les taux. Dans cet environnement, les taux ont

# OPCVM LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES

légèrement évolué à la hausse. Ainsi, en Europe, l'évolution du marché de l'emploi (toujours tendu) et des négociations salariales (dont les données ne seront disponibles qu'à la fin du printemps) seront déterminantes pour enclencher la séquence de baisses des taux. Et suite à la réunion de la BCE, le marché a ajusté ses attentes avec un léger report dans le temps de la première baisse. Le constat est identique aux Etats-Unis : entre une inflation publiée à 3.4% et des chiffres de croissance élevés (croissance de 2.5% en 2023 et 3.3% sur le quatrième trimestre), qui repoussent encore l'atterrissement de l'économie américaine, la FED ne semble pas dans l'urgence. Les investisseurs ont dès-lors repoussé légèrement dans le temps la première baisse du cycle. Dans cet environnement, les taux ont été orientés à la hausse : le 2 ans allemand termine le mois à 2.43%, en hausse de 3 pb, tandis que le 10 ans atteint 2.17%, soit +15 pb, dans un mouvement de pentification de 12 pb. L'environnement s'est également révélé porteur pour les actifs risqués, et a permis le resserrement des primes : l'écart BTP/Bund s'est resserré de 11 pb, à 155 pb. En « sympathie », le spread espagnol baisse de 3 pb à 92 pb. Le resserrement est également marqué sur le Crédit, le scénario de soft landing se renforçant. Ainsi, le Crédit IG se resserre de 7 pb (à 131 pb), et cristallise une surperformance mensuelle de 46 pb par rapport aux emprunts d'État de même échéance. Au sein des actifs les plus risqués, le High-Yield affiche un resserrement de 11 pb. Dans cet environnement, nous avons maintenu notre exposition au risque de taux, proche de la neutralité par rapport à l'indice de référence. En effet, si les anticipations du marché restent, selon nous, volontaristes quant au début du cycle de baisse des taux directeurs, nous ne doutons pas que ce sera le prochain cycle. Il s'agit donc de revenir à la neutralité sur la sensibilité du portefeuille quand ces anticipations seront plus en ligne avec les nôtres. Nous affichons un biais à la pentification de la courbe (2 ans de préférence au 10 ans) : la probable réduction du bilan de la BCE devrait progressivement peser sur les maturités plus longues pour lesquelles les investisseurs exigent normalement un surcroît de rémunération. Enfin, nous avons profité du primaire sur le Crédit pour renforcer nos positions Green de portage sur les maturités 2 à 6 ans et cristalliser les primes d'émission attrayantes. Grâce aux valorisations obligataires attractives, rendant l'actif obligataire plus attrayant pour les investisseurs (notamment sur le crédit de haute qualité), ces derniers devraient poursuivre leur retour sur la classe d'actifs. Dans ce contexte, le portefeuille réalise une performance négative en janvier, en lien avec la hausse des rendements européens, et sous-performe son indice de référence. En 2024, les banquiers centraux devraient commencer à assouplir de leur politique monétaire. Ainsi, ils suivront avec attention les développements sur l'inflation, surtout si la croissance continue de résister, pour calibrer la date et le nombre de baisses. Le marché anticipe un taux neutre à 2% pour la Zone Euro et 3.25% pour les Etats-Unis, soit 2 points entiers de baisse par rapport au niveau actuel. Dans les prochaines semaines, nous allons voir jusqu'où ces anticipations seront révisées. Dans cet environnement, nous maintenons notre position neutre à légèrement négative sur les taux. Nous conservons notre vue constructive en matière de crédit : la classe d'actifs bénéficie de l'anticipation de politiques monétaires plus accommodantes à venir et d'effets techniques favorables, avec des flux entrants et des valorisations encore attractives, notamment sur les Financières où nous attendons une poursuite du rattrapage. Sur la courbe, nous maintenons notre surpondération sur la partie courte, sachant que la partie longue pourrait encore connaître des soubresauts. Enfin, plus que jamais, nous nous concentrerons sur la sélection des émetteurs en raison de l'augmentation du risque idiosyncratique sur le marché.

## Février 2024

Stoïques, les banques Centrales ont réaffirmé leur ton prudent et rappelé aux marchés qu'elles attendront un ralentissement de l'inflation vers 2% avant de baisser les taux. Dans cet environnement, les taux ont évolué à la hausse. Les marchés obligataires restent sous l'influence de l'évolution de l'inflation et de ses déterminants. Les publications sont appréciées tant en absolu qu'en relatif en scrutant le rythme de décélération d'un mois sur l'autre. Ainsi, aux Etats-Unis, elle s'établit à 3,1% en janvier contre 3,4% le mois précédent. L'inflation américaine reste sur un rythme soutenu et portée par les services, le logement et les soins médicaux. Bien qu'en baisse, ce résultat a dépassé les anticipations et engendré une envolée des taux longs américains, ainsi que sur la trajectoire future des taux. Et ce d'autant plus que l'économie américaine reste robuste : le PMI Manufacturier ressort à 50,3 en janvier, atteignant son plus haut niveau depuis plus d'un an. De même pour le secteur des services, dont l'indice atteint 52,9 contre 51,4 le mois précédent. Le marché du travail américain s'est également montré résilient avec 353 000 emplois créés en janvier. En Zone Euro, l'inflation s'établit à 2,8% en janvier contre 2,9% le mois précédent et les indicateurs d'activité s'améliorent : le PMI Manufacturier augmente à 46,6 (44,4 le mois précédent), son plus haut niveau depuis dix mois mais indique toujours une contraction de l'activité. Concernant l'indice PMI pour le secteur des services, il est en baisse passant de 48,8 à 48,4 en janvier. Dans cet environnement où l'inflation décélère, mais à un rythme plus lent qu'anticipé, la patience est désormais de mise pour les banquiers centraux, un assouplissement précoce présentant plus de

# OPCVM LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES

risques notamment pour la Réserve fédérale. La BCE scrute les évolutions de salaires dont la tendance ne s'infléchit pas encore clairement, même si elle ralentit pour la première fois depuis 18 mois, passant de +4,7% le trimestre précédent à +4,5%. Dans ce contexte, les taux ont été orientés à la hausse : le 2 ans américain termine le mois à 4,62%, en hausse de 41 pb, tandis que le 10 ans atteint 4.25%, soit +34 pb, dans un mouvement d'aplatissement de 7 pb. La tendance est identique en zone Euro : le 2 ans allemand termine le mois à 2.90%, en hausse de 47 pb, tandis que le 10 ans atteint 2.41%, soit +24 pb, dans un mouvement d'aplatissement de 23 pb. L'environnement reste porteur pour les actifs risqués, et a permis le resserrement des primes : l'écart BTP/Bund s'est resserré de 13 pb, à 142 pb. En « sympathie », le spread espagnol baisse de 5 pb à 87 pb et le spread portugais de 8 pb à 70 pb. Le resserrement est également marqué sur le Crédit, le scénario de soft landing se renforçant aux Etats-Unis. Ainsi, le Crédit IG se resserre de 10 pb (à 121 pb), et cristallise une surperformance mensuelle de 47 pb par rapport aux emprunts d'État de même échéance, pour une surperformance cumulée sur l'année de 92 pb. Le rattrapage des Financières se poursuit, avec un resserrement de 14 pb des Financières contre 6 pour les Corporates ; et au sein des actifs les plus risqués, le High-Yield affiche une nouvelle performance élevées, entamée fin octobre, avec un resserrement de 29 pb. Dans cet environnement, nous avons maintenu notre exposition au risque de taux, proche de la neutralité par rapport à l'indice de référence. En effet, si les anticipations du marché restent, selon nous, volontaristes quant au début du cycle de baisse des taux directeurs, nous ne doutons pas que ce sera le prochain cycle. Il s'agit donc de revenir à la neutralité sur la sensibilité du portefeuille quand ces anticipations seront plus en ligne avec les nôtres. Nous affichons un biais à la pentification de la courbe (2 ans de préférence au 10 ans) : la probable réduction du bilan de la BCE devrait progressivement peser sur les maturités plus longues pour lesquelles les investisseurs exigent normalement un surcroît de rémunération. Sur les dettes périphériques, le portefeuille affiche une surexposition de 45 pb sur l'Espagne et l'Italie. Enfin, nous avons profité du primaire sur le Crédit pour renforcer nos positions Green de portage sur les maturités 2 à 6 ans et cristalliser les primes d'émission attrayantes. Grâce aux valorisations obligataires attractives, rendant l'actif obligataire plus attrayant pour les investisseurs (notamment sur le crédit de haute qualité), ces derniers devraient poursuivre leur retour sur la classe d'actifs. La performance absolue a souffert d'un retour à des anticipations un peu moins optimistes sur le montant et la date des baisses de taux directeurs. Dans ce contexte, le portefeuille réalise une performance négative en février, en lien avec la hausse des rendements européens, en lien avec son indice de référence. Avec la révision des anticipations déjà réalisée, le taux terminal s'établit un peu au-delà de 2,25%, ce qui semble en phase avec les indications de certains gouverneurs de la BCE et les mesures de taux neutre. Dans cet environnement, nous maintenons notre position neutre à légèrement positive sur les taux. Nous conservons notre vue constructive en matière de crédit : la classe d'actifs bénéficie de l'anticipation de politiques monétaires plus accommodantes à venir et d'effets techniques favorables, avec des flux entrants et des valorisations encore attractives, notamment sur les Financières où nous attendons une poursuite du rattrapage. Sur la courbe, nous maintenons notre surpondération sur la partie courte, sachant que la partie longue pourrait encore connaître des soubresauts. Enfin, plus que jamais, nous nous concentrerons sur la sélection des émetteurs en raison de l'augmentation du risque idiosyncratique sur le marché.

## Mars 2024

La FED et la BCE ont réaffirmé leur approche prudente et rappelé aux marchés qu'elles attendront un ralentissement de l'inflation vers 2% avant de baisser les taux. La BCE pourrait être la première en action, le chiffre d'inflation publié en février ressortant à 2.6% contre 2.8% le mois précédent. En outre, l'activité économique demeure fragile : si les indices PMI poursuivent leur reprise, portés par les services, le manufacturier reste faible. Dans cet environnement, la BCE pourrait ainsi baisser, en juin, dans le cas de données d'inflation dans les services, et plus particulièrement d'évolution des salaires, mieux orientées. Le ton est moins positif côté politique budgétaire en zone euro. L'INSEE a publié une correction importante du déficit budgétaire de la France en 2023 de 4.9% à 5.5%, jetant un doute sur l'atteinte de l'objectif de déficit de 2.7% en 2027. Le déficit italien atteint 7,2% encore impacté par l'effet du crédit d'impôt « super bonus » immobilier (110% des dépenses d'amélioration énergétiques). Outre Atlantique, l'inflation augmente légèrement et passe à 3.2% en février contre 3.1% le mois précédent, poussant la FED à maintenir les taux inchangés pour la cinquième fois consécutive. Si J. Powell a rassuré, soulignant que le chemin pour un retour à l'objectif d'inflation de 2% ne serait pas linéaire, et que l'accélération enregistrée en ce début d'année n'était pas de nature à remettre en cause les prévisions d'inflation, les membres du FOMC n'anticipent plus que trois baisses en 2024, pour un cumul de 75 pb. Il faut dire que la prévision de croissance a été significativement revue à la hausse de +0.7% pour 2024, à 2.1%, tenant compte de la meilleure tenue du marché de l'emploi qu'attendu, et ayant pour conséquence la suppression d'une baisse anticipée de 25 pb en 2025 par les

# OPCVM LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES

membres de la FED. Au final, dans un environnement où les Banques Centrales sont prêtes à agir, mais ne sont pour autant pas dans l'urgence, les taux ont été légèrement orientés à la baisse : le 2 ans américain termine le mois inchangé, à 4,62%, tandis que le 10 ans atteint 4,20%, soit -5 pb, dans un mouvement d'aplatissement de 5 pb. La tendance est identique en zone Euro : le 2 ans allemand termine le mois à 2,85%, en baisse de 5 pb, tandis que le 10 ans atteint 2,30%, soit -11 pb, dans un mouvement d'aplatissement de 6 pb. Les primes de risque des pays de la zone euro ont marqué une pause, impactées en fin de mois par les questions de dérapages budgétaires. Ainsi, après avoir atteint 122 pb en cours de mois, l'écart BTP/Bund s'est élargi pour atteindre 137 pb ; le spread français se retourne également et s'écarte de 3 pb à 50 pb ; seules les spreads espagnol et portugais se maintiennent, à 86 et 68 pb. A l'image des marchés actions qui n'en finissent plus de battre des records, le marché du crédit bénéficie de cet environnement porteur pour les actifs risqués : le Crédit IG se resserre de 7 pb (à 114 pb), et cristallise une surperformance mensuelle de 55 pb par rapport aux emprunts d'État de même échéance, pour une surperformance cumulée sur l'année de 148 pb. Le rattrapage des Financières se poursuit, avec un resserrement de 9 pb des Financières contre 6 pour les Corporates ; et au sein des actifs les plus risqués, le High-Yield marque une pause, avec un écartement de 12 pb. Dans cet environnement, nous avons maintenu notre exposition au risque de taux, proche de la neutralité par rapport à l'indice de référence. Nous affichons un biais à la pentification de la courbe (2 ans de préférence au 10 ans) dans l'attente d'une reconstitution de la prime de terme. En outre, la probable réduction du bilan de la BCE devrait progressivement peser sur les maturités plus longues pour lesquelles les investisseurs exigent normalement un surcroît de rémunération. Sur les dettes périphériques, le portefeuille affiche une surexposition de 45 pb sur l'Espagne et l'Italie. Enfin, nous avons profité du primaire sur le Crédit pour renforcer nos positions Green de portage sur les maturités 2 à 6 ans et cristalliser les primes d'émission. Grâce aux valorisations obligataires attractives, rendant l'actif obligataire plus attrayant pour les investisseurs (notamment sur le crédit de haute qualité), ces derniers devraient poursuivre leur retour sur la classe d'actifs. Dans ce contexte, le portefeuille réalise une performance positive en mars, en ligne avec son indice de référence en raison de son exposition au Crédit. Si la baisse des taux de la BCE semble très probable en juin, la question de l'ampleur et de la rapidité du cycle d'assouplissement reste entière. A ce sujet, la synchronisation actuelle des mouvements de taux montre l'impact que pourrait avoir un délai de la baisse des taux directeurs américains. Dans cet environnement, nous maintenons notre position neutre à légèrement positive sur les taux. Nous conservons notre vue constructive en matière de crédit : la classe d'actifs bénéficie de l'anticipation de politiques monétaires plus accommodantes à venir et d'effets techniques favorables, avec des flux entrants et des valorisations encore attractives, notamment sur les Financières où nous attendons une poursuite du rattrapage. Sur la courbe, nous maintenons notre surpondération sur la partie courte, sachant que la partie longue pourrait encore connaître des soubresauts. Enfin, plus que jamais, nous nous concentrerons sur la sélection des émetteurs en raison de l'augmentation du risque idiosyncratique sur le marché.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES et de son benchmark s'établissent à :

- Part LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES I-C en devise EUR : 5,76% / 5,61% avec une Tracking Error de 1,04%
- Part LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES P-C en devise EUR : 5,27% / 5,61% avec une Tracking Error de 1,04%
- Part LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES P-C/D en devise EUR : 5,26% / 5,61% avec une Tracking Error de 1,06%.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

# OPCVM LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI Z	42 263 953,49	44 287 329,82
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI Z	16 015 963,02	16 924 700,84
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 2.3% 15-02-33	8 634 828,57	8 885 618,97
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.75% 25-06-39	6 798 726,15	2 555 715,85
SPAIN GOVERNMENT BOND 3.45% 30-07-43	3 983 377,13	4 037 357,21
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.5% 30-04-45	5 526 427,29	1 245 987,20
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.0% 30-04-35	4 505 751,71	1 737 443,01
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.5% 25-06-44	5 581 491,33	562 827,49
BELGIUM GOVERNMENT BOND 1.25% 22-04-33	3 830 063,37	1 770 426,88
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.0% 30-07-42	4 661 618,65	290 347,81

# OPCVM LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES

## Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**

- Prêts de titres :
- Emprunt de titres :
- Prises en pensions :
- Mises en pensions :

- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 91 056 877,96**

- Change à terme :
- Future : 82 267 549,96
- Options :
- Swap : 8 789 328,00

### b) Identité de la(des) contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)

(\*) Sauf les dérivés listés.

# OPCVM LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES

## c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b>	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces (*)	
<b>Total</b>	
<b>Instruments financiers dérivés</b>	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	
<b>Total</b>	

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

## d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	1 735,12
. Autres revenus	
<b>Total des revenus</b>	<b>1 735,12</b>
. Frais opérationnels directs	
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
<b>Total des frais</b>	

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

# OPCVM LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES

## **Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

# OPCVM LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES

## Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Le 31 octobre 2023 Ajout LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES

Le 31 octobre 2023 Modification L'objectif du fonds consiste à sélectionner essentiellement parmi les obligations de la zone euro, les titres qui présentent le plus de potentiel d'appréciation à moyen terme afin de surperformer sur 3 ans l'indice ICE EUR Social, Sustainable & Green Bond Index (Code Bloomberg : SSAE), tout en intégrant des critères ESG dans le processus de construction du portefeuille.

Le 31 octobre 2023 Modification L'indicateur de référence est le ICE EUR Social, Sustainable & Green Bond Index. L'indice ICE EUR Social, Sustainable & Green Bond Index est un sous-ensemble de l'indice ICE Green, Social & Sustainable Bond index comprenant tous les titres libellés en Euros. Les titres éligibles doivent être notés "investment grade". Cet indice suit la performance des titres finançant des projets à dimension environnementale et/ou sociale. L'utilisation du produit de l'émission est uniquement appliquée à des projets ou des activités qui favorisent l'atténuation ou l'adaptation au changement climatique, ou d'autres objectifs de durabilité environnementale, l'atténuation d'un problème social spécifique ou la réduction de la pauvreté, ou enfin une combinaison de ces problématiques tels que décrits dans les principes de l'ICMA.

Le 31 octobre 2023 Modification Indice de référence applicable à l'objectif de gestion : L'administrateur de l'indice de référence ICE Data Indices est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet de l'administrateur de l'indice de référence : <https://www.ice.com/index>. Au regard du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du conseil du 08 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou cessation de fourniture de cet indice.

Le 31 octobre 2023 Modification Analyse financière En parallèle de l'analyse extra-financière, l'OPC s'appuie sur l'expertise d'une équipe d'analyse crédit. Elle fournit des notations internes pour chaque émetteur, les classe par rapport à leurs pairs et évalue le niveau de spread. Leurs études portent ainsi à la fois sur l'analyse des fondamentaux de l'émetteur, sur sa valeur relative mais également sur l'évolution potentiel de la qualité de crédit de l'émetteur. ETAPE 2 : Construction du portefeuille Celle-ci est basée sur la sélection de titres combinant les critères financiers et extra-financiers les plus favorables avec un contrôle des risques inhérent à ces choix. Le fonds offre une gestion active reposant sur un processus rigoureux permettant d'identifier et de tirer parti de 5 sources de performance : - Gestion de l'exposition au risque de taux - Gestion des positions sur la courbe des taux. L'analyse macro-économique sert de base à l'élaboration d'un scénario de taux et de devises. La prise en compte de la valorisation des instruments de taux permet de calibrer le risque de taux et les positions sur la courbe et de les implémenter dans le portefeuille. - Allocation entre les différentes catégories d'obligations qui composent cet univers. La taille de la poche crédit du portefeuille résulte du croisement de cette approche macro-économique (« top down ») avec une analyse micro économique (« bottom-up »). Elle aboutit également à une allocation du risque sur les spreads de crédit, et à une répartition sectorielle. - Sélection des émetteurs et des titres. La sélection des émetteurs et des titres est effectuée par les gérants, à partir des études menées en interne par les analystes crédit et des études provenant d'entités tierces. - Allocation stratégique (long terme) ou tactique (court terme) devises : positions acheteuses et/ou vendeuses de devises par le biais d'opérations au comptant, à terme et de dérivés (swap, futurs, options, warrants). Cette approche suppose une collaboration étroite avec l'équipe de stratégie, les analystes crédit et les études du service économique du Groupe Crédit Agricole. A titre de diversification, une stratégie dite "actifs réels" pourra être mise en place : le fonds investira, au regard des opportunités qui se présentent, dans des titres ou assimilés (actions, obligations...) cotés ou non cotés représentatifs de l'économie réelle et/ou de tout secteur d'activité, et notamment des grandes tendances mondiales suivantes : technologie, environnement, démographie, globalisation et évolutions sociétales.

Le 31 octobre 2023 Modification Titres de créance et instruments du marché monétaire : Le fonds investit au moins 75% de son actif net dans des obligations Green, Social et Sustainable « Investment Grade » émises en euro. Les titres en portefeuille seront sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés.

# OPCVM LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES

Il pourra investir dans des 'obligations émises par des Etats, des agences, des organismes supranationaux, des entreprises privées ou publiques dont : - Obligations à taux fixe et à taux variable- Obligations indexées (inflation, TEC - taux à échéance constante...). - Autres : titres participatifs, Asset Back Securities, Mortgage Back Securities, titres subordonnés, obligations perpétuelles, Collateralized Loan Obligation, obligations émises par des fonds d'investissement et/ou des organismes de titrisation. Les Asset Backed Securities et les Mortgage Backed Securities pourront avoir, à l'achat, une notation sur la tranche AAA/Aaa (Standard & Poor's ou Moody's). Toutefois, dans la limite de 10% de l'actif net, les Asset Backed Securities et des Mortgage Backed Securities pourront avoir une notation comprise entre AAA/Aaa et BBB-/Baa3 dans les échelles de notation des agences Standard & Poor's ou Moody's. Le FCP pourra également investir, jusqu'à 10% de son actif net, en obligations non cotées émises par des émetteurs privés et/ou émises par des fonds d'investissement et/ou des organismes de titrisation de toutes zones géographiques. Le FCP pourra investir jusqu'à 10% de son actif en obligations libellées en devises de pays de l'OCDE ou de l'Union Européenne hors zone Euro. Le FCP pourra investir dans des obligations non OCDE dans la limite de 10% de l'actif net. Notations: Les investissements porteront sur des signatures "Investment Grade " et seront répartis comme suit : - Plus de 80% sur des titres publics et privés pouvant bénéficier d'une notation « Investment Grade », c'est-à-dire allant de AAA à BBB- dans l'échelle de l'agence de notation Standard & Poors et/ou celle de Fitch et/ou de Aaa à Baa3 dans celle de Moody's et/ou jugée équivalente par la société de gestion;- 10% maximum sur des titres publics et privés non notés ou non « Investment Grade » c'est-à-dire allant de BB+ à D dans l'échelle de l'agence de notation Standard & Poors et/ou celle de Fitch et/ou de Ba1 à C dans celle de Moody's et/ou jugée équivalente par la société de gestion. Fourchette de sensibilité : de 2 à 10. Les instruments du marché monétaire et les dépôts sont considérés comme un support d'investissement à part entière. L'allocation d'une partie de l'actif dans ces instruments résulte du processus de construction du portefeuille visant à dégager une performance supérieure à celle de l'indice de référence. Les instruments du marché monétaire sont les suivants : TCN, BTF, BTAN, Euro Commercial Paper (billet de trésorerie euro) et OPC monétaires. Ils pourront représenter jusqu'à 20% de l'actif global du fonds. Devises : Afin de saisir les opportunités des marchés, l'univers de gestion peut s'écartier de celui de l'indice de référence, en incluant notamment le marché des devises. Le FCP pourra exposer jusqu'à 10% de son actif au marché devises non Euro, des états membres de l'OCDE ou non. Actions : Afin de saisir les opportunités des marchés, l'univers de gestion peut s'écartier de celui de l'indice de référence, en incluant notamment les marchés actions. Le fonds pourra exposer jusqu'à 10% maximum de son actif net sur les marchés actions internationaux : -en investissant dans des actions cotées en investissant dans des parts/ actions d'OPC fermés et/ou des organismes de titrisation fermés, assimilables à des titres financiers éligibles;-en actions non cotées (i) émises par des petites et moyennes sociétés ainsi que dans des sociétés de taille intermédiaire. Ces sociétés pourront être de tout secteur d'activité et de toute zone géographique, et/ou (ii) via l'investissement dans des parts/ actions d'OPC fermés et/ou des organismes de titrisation fermés, assimilables à des titres financiers éligibles non cotés.

Le 31 octobre 2023 Modification Pour sélectionner les valeurs éligible au sein de son univers d'investissement, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse financière combinée à une analyse extra-financière. L'analyse extra-financière, basée sur des critères ESG, permet d'évaluer les sociétés sur leurs comportements Environnementaux, Sociétaux et en terme de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques et à sélectionner les sociétés les plus vertueuses. L'équipe de gestion pilote ainsi la note moyenne ESG du portefeuille. La stratégie d'investissement consiste à sélectionner des obligations de la zone euro et notamment des obligations qui financent des projets verts, sociaux ou durables au sein d'un univers d'investissement qui se compose de deux types d'actifs : 1/ Au moins 75% de l'actif net (hors liquidités) d'obligations vertes, sociales et durables, qualifiées comme telles par l'émetteur et respectant les principes applicables de l'ICMA (Green Bond Principles et Social Bond Principles). Ces obligations ont pour objectif de financer des projets comportant un bénéfice environnemental et/ou social. Parmi ces obligations vertes, sociales ou durables qualifiées comme telles par l'émetteur, la société de gestion ne retient que celles respectant les critères suivants définis par les Principes applicables : 1) la description et la gestion de l'utilisation des fonds : les objets de financements doivent être clairement identifiés et décrits dans la documentation réglementaire relative à l'émission du titre et apporter un bénéfice facilement identifiable ; 2) le processus d'évaluation et de sélection des projets : un émetteur d'obligations sociales doit préciser (i) les processus, (ii) les critères de sélection, (iii) les objectifs cibles ayant conduit à sélectionner les projets financés et (iv) les populations ciblées le cas échéant ; 3) la gestion des fonds levés : les fonds levés doivent être gérés

# OPCVM LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES

selon un principe de cantonnement (comptes ou portefeuilles dédiés) ou faire l'objet d'un dispositif permettant de retracer les opérations de financements. Le niveau de financement atteint doit pouvoir faire l'objet d'un suivi régulier ; 4) le reporting : les émetteurs doivent publier régulièrement (au moins sur une base annuelle) des informations relatives à l'utilisation effective des fonds ainsi qu'à l'impact des projets éligibles financés. Pour plus de détails veillez-vous référer au centre de ressources de l'ICMA : <https://www.icmagroup.org/sustainable-finance/the-principles-guidelines-and-handbooks/green-bond-principles-gbp/> <https://www.icmagroup.org/sustainable-finance/the-principles-guidelines-and-handbooks/social-bond-principles-sbp/>. Après analyse, la société de gestion sélectionne ensuite uniquement les émetteurs ayant une note supérieure ou égale à E sur une échelle de notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Si la notation d'un émetteur est dégradée à F, alors qu'il est déjà présent dans le portefeuille, le gérant cherchera à vendre le titre concerné. Toutefois il est autorisé, dans l'intérêt des porteurs, à conserver les titres jusqu'à leur échéance à défaut de pouvoir les céder dans de bonnes conditions. 2/ Au maximum 25% de l'actif net (hors liquidités) d'obligations liées au Développement Durable ("Sustainability Linked Bonds") ou des obligations émises par des sociétés, des Etats, des organisations ou des Agences qui affichent les meilleures pratiques environnementales, sociales et/ou en terme de gouvernance. La société de gestion sélectionnera uniquement les émetteurs ayant une note ESG comprise entre A et D. Si la notation d'un émetteur est dégradée à E, alors qu'il est déjà présent dans le portefeuille, le gérant cherchera à vendre le titre concerné. Toutefois il est autorisé, dans l'intérêt des porteurs, à conserver les titres jusqu'à leur échéance à défaut de pouvoir les céder dans de bonnes conditions. Les Obligations liées au Développement Durable (Sustainability Linked Bonds, SLB) sont des titres de dette dont les caractéristiques financières et/ou structurelles peuvent varier selon que des objectifs de performance de durabilité/ESG prédéfinis sont atteints ou non par l'émetteur. Ainsi, les émetteurs s'engagent expressément (y compris dans la documentation obligataire) sur des améliorations futures de leurs résultats en matière de durabilité selon un calendrier prédéfini. Pour plus de détails veillez-vous référer au centre de ressources de l'ICMA <https://www.icmagroup.org/sustainable-finance/the-principles-guidelines-and-handbooks/sustainability-linked-bond-principles-slbp/> Le processus d'investissement se déroule en 2 étapes : ETAPE 1: Encadrement préalable de l'univers d'investissement par une analyse détaillée des titres. Ceci passe par une évaluation financière et extra-financière de chacun des titres de l'univers d'investissement et l'exclusion des émetteurs non-autorisés par la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. En plus de la prise en compte de contraintes financières, le processus d'investissement prévoit ainsi l'intégration de contraintes extra-financières (notations ESG et exclusions) permettant d'évaluer les sociétés sur leurs comportements Environnementaux, Sociaux et en terme de Gouvernance, de sorte à sélectionner les sociétés les plus vertueuses. L'analyse ESG de l'univers d'investissement vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur. Analyse extra-financière 1) Nature des critères ESG L'analyse est basée sur un ensemble de critères génériques à tous les émetteurs puis de critères spécifiques à chaque secteur. Parmi les critères génériques, nous analysons notamment : - La consommation d'énergie et l'émission de gaz à effets de serre, la protection de la biodiversité et de l'eau pour la dimension environnementale.- Le développement du capital humain, la gestion du travail et des restructurations, la santé et la sécurité, le dialogue social, les relations avec les clients et les fournisseurs, les communautés locales et le respect des droits de l'Homme pour la dimension sociale- L'indépendance du conseil, la qualité de l'Audit et des contrôles, la politique de rémunération, les droits des actionnaires, l'éthique globale et la Stratégie ESG pour la dimension de la gouvernance. En fonction des secteurs, des évaluations supplémentaires sur des critères spécifiques au niveau de la dimension environnementale et sociale peuvent être réalisées (ex : production d'énergies renouvelables pour les fournisseurs d'énergie, les véhicules écologiques et la sécurité des passagers pour l'industrie automobile ou encore la finance verte et les efforts entrepris pour favoriser l'accès aux services financiers dans le secteur bancaire). • Analyse ESG des Emetteurs souverains L'analyse ESG des Etats, distincte de l'analyse ESG des entreprises, est fondée sur une cinquantaine d'indicateurs de critères représentatifs des différents risques ESG auxquels un pays peut être exposé. Ces indicateurs permettent de réunir des données multiples provenant de bases de données en accès libre reconnues au plan international (comme la Banque mondiale, les Nations unies, etc.) ou de bases de données propriétaires. Amundi a défini les poids de chaque indicateur ESG contribuant aux scores ESG souverains finaux d'Amundi, et de leurs composantes (E, S et G) sur l'échelle de notation ESG allant de A à G. Le modèle d'évaluation permet d'obtenir des scores relatifs aux risques et bonnes pratiques dans les domaines environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance, pour chaque pays et de les traduire sur une échelle de A à G. 2) Approche ESG Pour concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables, les critères ESG sont considérés selon une combinaison d'approches de type normative, Best-in-Class et engagement. 1. L'OPC intègre des facteurs de durabilité dans

# OPCVM LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES

son processus d'investissement à travers la politique d'exclusion d'Amundi qui inclut les règles suivantes : les exclusions légales sur l'armement controversé (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri...) ;les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial\*, sans mesures correctives crédibles ;les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac; (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)). \* United Nations Global Compact (UN Global Compact) : "Le Pacte Mondial invite les entreprises à adopter, soutenir et appliquer dans leur sphère d'influence un ensemble de valeurs fondamentales, dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail et de l'environnement, et de lutte contre la corruption. 2 - Via une approche Best-in-class, l'OPC cherche à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. • Exclusion des émetteurs d'obligations vertes, sociales ou durable notés F et G, • Exclusion des émetteurs de Sustainability Linked Bonds ou d'obligations classiques notés E, F et G. • Approche dite en "amélioration de note" visant à obtenir une note ESG moyenne pondérée du portefeuille supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement de l'OPC basée sur le modèle de notation ESG d'Amundi. • Au moins 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une notation ESG. Limite de l'approche retenue L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori. Tous les secteurs économiques sont donc représentés dans cette approche et l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, l'OPC applique également la politique d'exclusion d'Amundi sur le charbon et le tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)) ainsi que la politique d'engagement du groupe. Enfin, une politique d'engagement actif est menée afin de promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique socialement responsable : Lorsque les informations collectées présentent quelques insuffisances, voire des contradictions entre les différents contributeurs (agences de notation extra-financière), les analystes extra-financiers élargissent leurs sources d'informations en s'appuyant notamment sur les rapports émis par les entreprises qui restent un élément incontournable dans l'appréciation de ces dernières. Des contacts sont également pris directement avec l'entreprise pour une investigation plus approfondie. Ces différentes informations sont complétées avec d'autres parties prenantes : médias, ONG, partenaires sociaux et associatifs, etc

Le 31 octobre 2023 Modification La Société de Gestion pourra ne pas exécuter en totalité les ordres de rachat centralisés sur une même valeur liquidative en cas de circonstances exceptionnelles et si l'intérêt des porteurs le commande. Méthode de calcul et seuil retenus : La société de gestion peut décider de ne pas exécuter l'ensemble des rachats sur une même valeur liquidative, lorsqu'un seuil objectivement préétabli par cette dernière est atteint sur une valeur liquidative. Ce seuil s'entend, sur une même valeur liquidative, comme le rachat net toutes parts confondues divisé par l'actif net du FCP. Pour déterminer le niveau de ce seuil, la société de gestion prendra notamment en compte les éléments suivants : (i) la périodicité de calcul de la valeur liquidative du FCP, (ii) l'orientation de gestion du FCP, (iii) et la liquidité des actifs que ce dernier détient. Pour le FCP LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES, le plafonnement des rachats pourra être déclenché par la société de gestion lorsqu'un seuil de 5% de l'actif net est atteint. Le seuil de déclenchement est identique pour toutes les catégories de part du FCP. Lorsque les demandes de rachat excèdent le seuil de déclenchement, et si les conditions de liquidité le permettent, la société de gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà dudit seuil, et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués. Les demandes de rachat non exécutées sur une valeur liquidative seront automatiquement reportées sur la prochaine date de centralisation, elles sont irrévocables. La durée maximale d'application du dispositif de plafonnement des rachats est fixée à 20 valeurs liquidatives sur 3 mois. Information des porteurs en cas de déclenchement du dispositif : En cas d'activation du dispositif de plafonnement des rachats, les porteurs seront informés par tout moyen sur le site internet de la Société de Gestion ([www.amundi.com](http://www.amundi.com)). De plus, les porteurs dont les demandes de rachat auraient été, partiellement ou totalement, non exécutées seront informés de façon particulière et dans les meilleurs délais après la date de centralisation par le centralisateur. Traitement des ordres non exécutés : Durant toute la durée d'application du dispositif de plafonnement des rachats, les ordres de rachat seront exécutés dans les mêmes proportions pour les porteurs du FCP ayant demandé un rachat sur une même valeur liquidative. Les ordres ainsi reportés n'auront pas rang de priorité sur des demandes de rachat ultérieures. Cas d'exonération : Si l'ordre de rachat est immédiatement suivi d'une souscription du même investisseur d'un montant égal et effectué sur la même date de valeur liquidative, ce mécanisme ne sera pas appliqué au rachat considéré. Des informations complémentaires sur le dispositif de "gates" figurent dans le règlement de l'OPC.

# OPCVM LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES

Le 31 octobre 2023 Ajout Etablissements habilités à recevoir les souscriptions et les rachats par délégation de la société de gestion : Amundi Asset Management, CACEIS Bank, Ensemble des Agences LCL.

Le 31 octobre 2023 Ajout CACEIS Bank, Société Anonyme Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge Activité principale : Banque et prestataire de services d'investissement agréé par le CECEI le 1er avril 2005.

Le 31 octobre 2023 Ajout Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transaction.

Le 31 octobre 2023 Modification Date de mise à jour du prospectus : 31 octobre 2023.

# OPCVM LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES

## Informations spécifiques

### Droit de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du Fonds.

### Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

### Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée  
Niveau de levier indicatif : 52,59%.

# OPCVM LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES

## Informations réglementaires

### Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de « "Négociation" » attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

#### Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de « Négociation » de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

#### Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégistes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

#### Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions « Compliance » et « Middle Office » de notre société disposent d'un droit de véto.

### Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de « Négociation » se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions « Risques » et « Compliance ». Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

### Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de « Négociation ». Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulée et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

### Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : [www.amundi.com](http://www.amundi.com).

# OPCVM LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES

## Politique de Rémunérations

### **Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire**

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « *Directive AIFM* »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « *Directive UCITS V* »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« *SFDR* »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 30 janvier 2023, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2022 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2023.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2023, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

#### **1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel**

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations versées par Amundi Asset Management (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) à l'ensemble de son personnel (1 923 bénéficiaires<sup>(1)</sup>) s'est élevé à 207 362 471 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 145 346 571 euros, soit 70% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 62 015 900 euros, soit 30% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

<sup>(1)</sup> Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2023, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations versées sur l'exercice (fixes et variables différées et non différées), 21 370 354 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (44 bénéficiaires), 15 185 244 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (56 bénéficiaires).

#### **1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt**

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des

# OPCVM LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES

fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

## 1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

*Critères quantitatifs :*

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette/demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

*Critères qualitatifs :*

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
  - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
  - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
  - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
  - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
  - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

## 2. Fonctions commerciales

*Critères quantitatifs :*

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

*Critères qualitatifs :*

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

# OPCVM LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES

### 3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

### **Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)**

- Amundi produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus de 19 000 entreprises dans le monde<sup>1</sup>, selon une échelle qui va de « A » (pour les émetteurs aux meilleures pratiques ESG) à « G » (pour les moins bonnes pratiques ESG). Le score ESG obtenu vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur : capacité à anticiper et gérer les risques de durabilité ainsi que l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.
- Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, Amundi a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité<sup>2</sup>. Ces Normes Minimales et cette Politique d'Exclusion sont appliquées aux portefeuilles gérés activement et aux portefeuilles ESG passifs et toujours dans le respect des lois et des réglementations applicables.

Pour la gestion passive, l'application de la politique d'exclusion diffère entre les produits ESG et les produits non ESG<sup>3</sup> :

- Pour les fonds passifs ESG : Tous les ETF ESG et fonds indiciels ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion d'Amundi,
- Pour les fonds passifs non ESG : Le devoir fiduciaire consiste à reproduire le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille dispose donc d'une marge de manœuvre limitée et doit respecter les objectifs contractuels afin que l'exposition passive soit en parfaite adéquation avec l'indice de référence demandé. Les fonds indiciels/ETF d'Amundi, répliquant des indices de référence standards (non ESG) n'appliquent pas d'exclusions systématiques au-delà de celles imposées par la réglementation.

<sup>1</sup> Sources Amundi Décembre 2023

<sup>2</sup> Pour plus de détails se référer à la politique investissement responsable d'Amundi disponible sur le site [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

<sup>3</sup> Pour une vue exhaustive du champ d'application de la Politique d'Exclusion d'Amundi, veuillez-vous référer aux tableaux présentés en annexe page 37 de la Politique Générale Investissement Responsable d'Amundi

# OPCVM LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES

**Exclusions normatives** liées aux conventions internationales :

- **mines anti-personnel et bombes à sous-munitions<sup>4</sup>,**
- **armes chimiques et biologiques<sup>5</sup>,**
- **armes à uranium appauvri,**
- **violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies<sup>6</sup>.**

Exclusions sectorielles :

- **armement nucléaire,**
- **charbon thermique<sup>7</sup>,**
- **hydrocarbures non conventionnels (représentant plus de 30% du chiffre d'affaires pour l'exploration et la production)<sup>8</sup>,**
- **tabac (produits complets du tabac générant plus de 5% du chiffre d'affaires des entreprises).**

Concernant les politiques d'exclusions sectorielles :

- **Charbon thermique**

Amundi a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, Amundi a renforcé sa politique d'exclusion du charbon (règles et seuils) dans la mesure où son élimination progressive (calendrier 2030/2040) est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole.

Amundi exclut :

- Les sociétés d'exploitation minières, de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets de charbon thermique, bénéficiant d'un statut autorisé, et qui sont en phase de construction,
- Les entreprises générant plus de 20% de leur chiffre d'affaires grâce à l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est supérieure ou égale à 70 millions de tonnes, sans intention de réduction,
- Toutes les entreprises qui génèrent plus de 50% de leur chiffre d'affaires de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique,
- Toutes les entreprises qui génèrent entre 20% et 50% de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, et présentant une trajectoire de transition insuffisante<sup>9</sup>.

- **Hydrocarbures non conventionnels**

L'investissement dans les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles entraîne de plus en plus de risques sociaux, environnementaux et économiques. L'exploration et la production pétrolière et gazière non conventionnelles sont exposées à des risques climatiques aigus. Amundi applique une gestion discrétionnaire en la matière et sa politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active, et toutes les stratégies ESG de gestion passive.

Amundi exclut :

- Les entreprises dont l'activité qui est liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 30% du chiffre d'affaires.

- **Tabac**

Amundi pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG et a mis en place une politique d'exclusion pour les entreprises productrices de cigarettes. Cette politique touche

---

<sup>4</sup> Conventions Ottawa (12/03/1997) et Oslo (12/03/2008).

<sup>5</sup> Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction - 26/03/1972

<sup>6</sup> Emetteurs qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles

<sup>7</sup> Développeurs, extraction minière, entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme escompté

<sup>8</sup> Sables bitumeux, pétrole de schiste, gaz de schiste

<sup>9</sup> Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan d'élimination progressive.

# OPCVM LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES

l'ensemble du secteur du tabac, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants. Elle est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi applique une gestion discrétionnaire.

Amundi exclut :

- Les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieurs à 5%), y compris les fabricants de cigarettes, car aucun produit ne peut être considéré comme exempt du travail des enfants.

Par ailleurs, la note ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur l'échelle de notation allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieur à 10%).

- Armement nucléaire

Amundi limite les investissements dans les entreprises exposées à l'armement nucléaire et notamment celles qui sont impliquées dans la production de composants clés/dédiés à l'arme nucléaire.

Amundi exclut :

- Les émetteurs impliqués dans la production, la vente et le stockage des armes nucléaires des Etats qui n'ont pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ou des Etats l'ayant ratifié mais n'étant pas membres de l'OTAN,
- Les émetteurs impliqués dans la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, ainsi que dans les composants qui ont été développés et/ou modifiés de manière significative en vue d'une utilisation exclusive dans des armes nucléaires,
- Les émetteurs réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires de la production ou de la vente d'armes nucléaires (à l'exception des composants à double usage et des plateformes de lancement).

Pour plus d'informations sur les modalités de prise en compte des enjeux environnementaux (en particulier les enjeux liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance (enjeux ESG) dans sa politique d'investissement, Amundi met à la disposition des investisseurs un rapport « Application de l'article 29 », disponible sur <https://legroupe.amundi.com> (Rubrique Documentation légale).

## Règlements SFDR et Taxonomie

### Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

# OPCVM LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

## Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

# OPCVM LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES

## Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

## LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
Amundi Asset Management  
91-93, boulevard Pasteur  
75015 PARIS

### Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 mars 2024

---

Aux porteurs de parts du FCP LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 28 mars 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 avril 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme

significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 26 juillet 2024

Le Commissaire aux Comptes  
Deloitte & Associés



Stéphane COLLAS

# OPCVM LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES

## Comptes annuels

# OPCVM LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES

## Bilan Actif au 28/03/2024 en EUR

	28/03/2024	31/03/2023
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>155 048 358,20</b>	<b>164 293 459,91</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>146 351 703,53</b>	<b>152 686 570,73</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	146 351 703,53	152 686 570,73
<b>Titres de créances</b>	<b>741 447,04</b>	
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	741 447,04	
Titres de créances négociables	741 447,04	
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>7 791 120,53</b>	<b>10 853 439,18</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	7 791 120,53	10 853 439,18
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>164 087,10</b>	<b>753 450,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	164 087,10	753 450,00
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>	<b>658 739,87</b>	<b>5 418 991,37</b>
Opérations de change à terme de devises		3 330 306,93
Autres	658 739,87	2 088 684,44
<b>COMPTE FINANCIERS</b>	<b>110 940,96</b>	<b>396 168,78</b>
Liquidités	110 940,96	396 168,78
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>155 818 039,03</b>	<b>170 108 620,06</b>

# OPCVM LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES

## Bilan Passif au 28/03/2024 en EUR

	28/03/2024	31/03/2023
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	168 716 485,95	166 751 718,93
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		2 311 466,81
Report à nouveau (a)	1 546,88	13 818,68
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-16 333 441,83	-8 884 767,45
Résultat de l'exercice (a, b)	763 580,93	708 390,89
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>153 148 171,93</b>	<b>160 900 627,86</b>
* Montant représentatif de l'actif net		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>384 361,95</b>	<b>895 463,92</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	143,45	135,12
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	384 218,50	895 328,80
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	164 087,02	753 450,00
Autres opérations	220 131,48	141 878,80
<b>DETTES</b>	<b>2 285 505,15</b>	<b>8 312 528,28</b>
Opérations de change à terme de devises		3 354 832,99
Autres	2 285 505,15	4 957 695,29
<b>COMPTE FINANCIERS</b>		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>155 818 039,03</b>	<b>170 108 620,06</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

# OPCVM LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES

## Hors-Bilan au 28/03/2024 en EUR

	28/03/2024	31/03/2023
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
SHORT EUR-BTP 0623		316 110,00
XEUR FBTP BTP 0623		4 383 300,00
XEUR FOAT EUR 0623		4 688 280,00
EURO BOBL 0623		17 328 360,00
XEUR FGBX BUX 0623		3 239 780,00
EURO-OAT 0624	4 742 290,00	
US 10Y ULT 0624	1 910 156,25	
EURO BTP 0624	3 570 300,00	
SHORT EUR-BTP 0624	317 640,00	
XEUR FGBX BUX 0624	5 296 200,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Credit Default Swaps		
ITRAXX EUROPE S36 V1	2 000 000,00	2 000 000,00
ITRAXX EUROPE S36 V1	6 000 000,00	6 000 000,00
ITRAXX EUR XOVER S36		800 000,00
ITRAXX EUR XOVER S36	789 328,00	
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO SCHATZ 0623		7 610 040,00
FGBL BUND 10A 0623		23 772 000,00
EURO BUND 0624	14 805 180,00	
EURO BOBL 0624	1 300 750,00	
EURO SCHATZ 0624	44 076 900,00	
TU CBOT UST 2 0624	6 248 133,71	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

# OPCVM LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES

## Compte de Résultat au 28/03/2024 en EUR

	28/03/2024	31/03/2023
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	19 396,63	15 431,30
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	2 505 561,11	2 597 411,83
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	1 735,12	1 158,28
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>2 526 692,86</b>	<b>2 614 001,41</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	2 109,43	13 809,45
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>2 109,43</b>	<b>13 809,45</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>2 524 583,43</b>	<b>2 600 191,96</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 717 859,94	1 863 866,66
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>806 723,49</b>	<b>736 325,30</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-43 142,56	-27 934,41
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>763 580,93</b>	<b>708 390,89</b>

# OPCVM LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES

## Annexes aux comptes annuels

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

# OPCVM LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

## ***OPC détenus :***

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

## ***Opérations temporaires sur titres :***

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

## ***Instruments financiers à terme :***

### ***Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :***

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

### ***Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :***

#### ***Les Swaps :***

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

#### ***Engagements Hors Bilan :***

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

## ***Frais de gestion***

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

# OPCVM LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013434107 - Part LCL OBLIGATIONS EURO I-C : Taux de frais maximum de 0,75% TTC

FR0013434099 - Part LCL OBLIGATIONS EURO P-C : Taux de frais maximum de 1,196% TTC

FR0000018855 - Part LCL OBLIGATIONS EURO P-C/D : Taux de frais maximum de 1,196% TTC.

## Swing pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents dans l'OPC la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs présents dans le fonds.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus à minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

## Affectation des sommes distribuables

### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part LCL OBLIGATIONS EURO I-C	Capitalisation	Capitalisation

# OPCVM LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES

<b><i>Part(s)</i></b>	<b><i>Affectation du résultat net</i></b>	<b><i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i></b>
Part LCL OBLIGATIONS EURO P-C	Capitalisation	Capitalisation
Part LCL OBLIGATIONS EURO P-C/D	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion

# OPCVM LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES

## 2. Évolution de l'actif net au 28/03/2024 en EUR

	28/03/2024	31/03/2023
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>160 900 627,86</b>	<b>199 070 291,92</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	3 192 359,86	3 109 242,38
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-18 584 597,30	-21 364 904,24
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 782 499,93	521 452,43
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-18 845 204,77	-11 435 006,34
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	2 301 086,63	10 996 152,98
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-3 319 094,37	-9 037 229,56
Frais de transactions	-248 210,72	-169 529,88
Différences de change	56 625,68	-33 778,89
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	24 532 576,62	-10 060 860,21
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>3 469 412,31</i>	<i>-21 063 164,31</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>21 063 164,31</i>	<i>11 002 304,10</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-89 939,70	-1 119 610,88
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-274 733,50</i>	<i>-184 793,80</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>184 793,80</i>	<i>-934 817,08</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-337 281,28	-311 917,15
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	806 723,49	736 325,30
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>153 148 171,93</b>	<b>160 900 627,86</b>

# OPCVM LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES

## 3. Compléments d'information

### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Autres obligations (indexées, titres participatifs)	1 012 857,47	0,66
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	795 804,90	0,52
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	144 543 041,16	94,38
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	<b>146 351 703,53</b>	<b>95,56</b>
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Titres négociables à moyen terme (NEU MTN)	741 447,04	0,48
<b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>	<b>741 447,04</b>	<b>0,48</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	143,45	
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>143,45</b>	
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Crédit	8 789 328,00	5,74
Taux	15 836 586,25	10,34
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>24 625 914,25</b>	<b>16,08</b>
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Taux	66 430 963,71	43,38
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>	<b>66 430 963,71</b>	<b>43,38</b>

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	145 555 898,63	95,04			795 804,90	0,52		
Titres de créances	741 447,04	0,48						
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							110 940,96	0,07
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	15 836 586,25	10,34						
Autres opérations	66 430 963,71	43,38						

# OPCVM LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN<sup>(\*)</sup>

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	996 044,76	0,65	2 765 457,06	1,81	9 524 643,21	6,22	22 581 815,28	14,75	110 483 743,22	72,14
Titres de créances					741 447,04	0,48				
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	110 940,96	0,07								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture					317 640,00	0,21			15 518 946,25	10,13
Autres opérations					50 325 033,71	32,86	1 300 750,00	0,85	14 805 180,00	9,67

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3 CHF		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances	71 467,50	0,05						
Comptes financiers	43 111,09	0,03	16 541,93	0,01	215,99		229,73	
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	1 910 156,25	1,25						
Autres opérations	6 248 133,71	4,08						

# OPCVM LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES

## 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/03/2024
<b>CRÉANCES</b>		
	Ventes à règlement différé	300 111,97
	Dépôts de garantie en espèces	358 627,90
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>658 739,87</b>
<b>DETTES</b>		
	Achats à règlement différé	2 097 073,01
	Frais de gestion fixe	143 093,70
	Autres dettes	45 338,44
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>2 285 505,15</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-1 626 765,28</b>

## 3.6. CAPITAUX PROPRES

### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part LCL OBLIGATIONS EURO I-C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice	-14,941	-2 423 604,13
Solde net des souscriptions/rachats	-14,941	-2 423 604,13
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	76,544	
<b>Part LCL OBLIGATIONS EURO P-C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	4 298,942	2 428 353,02
Parts rachetées durant l'exercice	-11 569,510	-6 547 093,96
Solde net des souscriptions/rachats	-7 270,568	-4 118 740,94
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	104 130,450	
<b>Part LCL OBLIGATIONS EURO P-C/D</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	17 307,443	764 006,84
Parts rachetées durant l'exercice	-216 784,807	-9 613 899,21
Solde net des souscriptions/rachats	-199 477,364	-8 849 892,37
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 726 744,977	

# OPCVM LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES

## 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	<b>En montant</b>
<b>Part LCL OBLIGATIONS EURO I-C</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part LCL OBLIGATIONS EURO P-C</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part LCL OBLIGATIONS EURO P-C/D</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

# OPCVM LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES

## 3.7. FRAIS DE GESTION

		28/03/2024
<b>Part LCL OBLIGATIONS EURO I-C</b>		
Commissions de garantie		
Frais de gestion fixes	90 137,41	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,68	
Rétrocessions des frais de gestion		
<b>Part LCL OBLIGATIONS EURO P-C</b>		
Commissions de garantie		
Frais de gestion fixes	698 342,52	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,15	
Rétrocessions des frais de gestion		
<b>Part LCL OBLIGATIONS EURO P-C/D</b>		
Commissions de garantie		
Frais de gestion fixes	929 380,01	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,15	
Rétrocessions des frais de gestion		

## 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

		28/03/2024
Garanties reçues par l'OPC		
- dont garanties de capital		
Autres engagements reçus		
Autres engagements donnés		

# OPCVM LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES

## 3.9. AUTRES INFORMATIONS

### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/03/2024
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/03/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

# OPCVM LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES

## 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/03/2024
Actions			
Obligations			5 765 497,39
	XS2067135421	ACAFP 0 3/8 10/21/25	477 368,38
	XS1842964204	AMUNDI LEVERAGED LOANS EUROPE 2018 AUTRE V+0.0% 28-06-24 EMT	795 804,90
	FR0013516184	CA 1.625% 05-06-30 EMTN	687 626,81
	FR001400M4O2	CA 4.375% 27-11-33 EMTN	1 071 030,28
	FR001400N2U2	CA 6.5% PERP	916 268,37
	FR001400F067	CA 7.25% PERP EMTN	634 548,73
	FR001400IAO3	CA HOME LOAN 3.25% 08-06-33	314 718,22
	FR0013523602	CASA ASSURANCES 2.0% 17-07-30	449 572,52
	FR0013312154	CASA ASSURANCES 2.625% 29-01-48	188 860,95
	FR001400KSZ7	CASA ASSURANCES 5.875% 25-10-33	229 698,23
TCN			
OPC			7 791 120,53
	FR0014005XL2	AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI Z	27 290,08
	FR0014005XM0	AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI Z	1 044,37
	FR0010538025	AMUNDI LCR COVERED BOND EUROPE Part I-C	4 065 538,57
	LU1892246130	PI Solutions SICAV - European Credit Continuum part J2	886 382,64
	FR0013155934	PORTFOLIO HQLA 1 - I C	2 810 864,87
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>13 556 617,92</b>

# OPCVM LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES

## 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/03/2024	31/03/2023
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	1 546,88	13 818,68
Résultat	763 580,93	708 390,89
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>765 127,81</b>	<b>722 209,57</b>
	28/03/2024	31/03/2023
<b>Part LCL OBLIGATIONS EURO I-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	118 299,68	127 210,74
<b>Total</b>	<b>118 299,68</b>	<b>127 210,74</b>
	28/03/2024	31/03/2023
<b>Part LCL OBLIGATIONS EURO P-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	280 915,72	246 553,49
<b>Total</b>	<b>280 915,72</b>	<b>246 553,49</b>
	28/03/2024	31/03/2023
<b>Part LCL OBLIGATIONS EURO P-C/D</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	362 616,45	346 720,02
Report à nouveau de l'exercice	3 295,96	1 725,32
Capitalisation		
<b>Total</b>	<b>365 912,41</b>	<b>348 445,34</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	1 726 744,977	1 926 222,341
Distribution unitaire	0,21	0,18
<b>Crédit d'impôt</b>		
<b>Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>	<b>1 420,63</b>	

# OPCVM LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/03/2024	31/03/2023
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		2 311 466,81
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-16 333 441,83	-8 884 767,45
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>-16 333 441,83</b>	<b>-6 573 300,64</b>
	28/03/2024	31/03/2023
<b>Part LCL OBLIGATIONS EURO I-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 387 316,37	-812 676,64
<b>Total</b>	<b>-1 387 316,37</b>	<b>-812 676,64</b>
	28/03/2024	31/03/2023
<b>Part LCL OBLIGATIONS EURO P-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-6 508 380,70	-3 425 223,67
<b>Total</b>	<b>-6 508 380,70</b>	<b>-3 425 223,67</b>
	28/03/2024	31/03/2023
<b>Part LCL OBLIGATIONS EURO P-C/D</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-8 437 744,76	-2 335 400,33
<b>Total</b>	<b>-8 437 744,76</b>	<b>-2 335 400,33</b>

## 3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>234 080 396,21</b>	<b>234 805 470,38</b>	<b>199 070 291,92</b>	<b>160 900 627,86</b>	<b>153 148 171,93</b>
<b>Part LCL OBLIGATIONS EURO I-C en EUR</b>					
Actif net	24 367 276,56	25 018 563,23	19 266 059,22	14 734 700,07	13 038 643,78
Nombre de titres	137,241	131,918	108,005	91,485	76,544
Valeur liquidative unitaire	177 550,99	189 652,38	178 381,17	161 061,37	170 341,81
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	789,87	2 315,16	-1 338,51	-8 883,16	-18 124,43
Capitalisation unitaire sur résultat	1 168,30	1 558,91	1 396,60	1 390,50	1 545,51
<b>Part LCL OBLIGATIONS EURO P-C en EUR</b>					
Actif net	85 352 480,66	86 679 275,72	74 888 035,05	62 025 752,17	61 033 169,95
Nombre de titres	137 185,836	131 016,994	120 889,472	111 401,018	104 130,450
Valeur liquidative unitaire	622,16	661,58	619,47	556,77	586,12
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	2,77	8,08	-4,65	-30,74	-62,50
Capitalisation unitaire sur résultat	2,61	2,49	1,92	2,21	2,69
<b>Part LCL OBLIGATIONS EURO P-C/D en EUR</b>					
Actif net	124 360 638,99	123 107 631,43	104 916 197,65	84 140 175,62	79 076 358,20
Nombre de titres	2 515 637,272	2 355 194,724	2 151 795,328	1 926 222,341	1 726 744,977
Valeur liquidative unitaire	49,43	52,27	48,75	43,68	45,79
+/- values nettes unitaire non distribuées	0,93	1,57	1,20		
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes				-1,21	-4,88
Distribution unitaire sur résultat	0,29	0,20	0,15	0,18	0,21
Crédit d'impôt unitaire					(*)

(\*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

# OPCVM LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
ALLIANZ SE 2.625% PERP	EUR	400 000	325 077,66	0,21
BAYER LAND BK 1.0% 23-09-31	EUR	200 000	179 478,66	0,12
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-08-50	EUR	2 250 000	1 203 840,00	0,79
CMZB FRANCFT 1.375% 29-12-31	EUR	400 000	366 645,94	0,24
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 5.25% 25-03-29	EUR	200 000	209 871,83	0,14
ENBW ENERGIE BADENWUERTTEMB 5.25% 23-01-84	EUR	100 000	103 353,90	0,06
EON SE 4.125% 25-03-44 EMTN	EUR	180 000	184 737,03	0,12
EUROGRID GMBH 1 3.915% 01-02-34	EUR	200 000	205 437,81	0,13
HAMBURG COMMERCIAL BANK AG 4.875% 17-03-25	EUR	400 000	399 550,88	0,26
HOWOGE WOHNUNGSBAUGESELLSCHAFT MBH 0.0% 01-11-24	EUR	500 000	488 606,90	0,32
KFW 0.01% 05-05-27 EMTN	EUR	700 000	643 360,91	0,42
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 2.75% 14-02-33	EUR	1 000 000	1 009 069,15	0,66
MUENCHENER HYPOTHEKENBANK EG 3.0% 01-02-34	EUR	350 000	356 058,67	0,24
RWE AG 3.625% 10-01-32 EMTN	EUR	220 000	222 929,01	0,15
SCHAEFFLER AG 4.5% 28-03-30	EUR	400 000	399 120,08	0,26
VONOVIA SE 5.0% 23-11-30 EMTN	EUR	200 000	214 120,87	0,14
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>6 511 259,30</b>	<b>4,26</b>
<b>ANTILLES NEERLANDAISES</b>				
PLUXEE NV 3.75% 04-09-32	EUR	300 000	301 068,27	0,19
<b>TOTAL ANTILLES NEERLANDAISES</b>			<b>301 068,27</b>	<b>0,19</b>
<b>AUTRICHE</b>				
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 1.85% 23-05-49	EUR	4 250 000	3 451 996,20	2,25
RAIFFEISEN BANK INTL AG 1.375% 17-06-33	EUR	400 000	337 623,13	0,22
UNICREDIT BANK AUSTRIA AG 2.875% 10-11-28	EUR	200 000	199 269,35	0,13
<b>TOTAL AUTRICHE</b>			<b>3 988 888,68</b>	<b>2,60</b>
<b>BELGIQUE</b>				
ARGENTA SPAARBANK 3.125% 06-02-34	EUR	500 000	505 799,69	0,33
BELFIUS SANV 3.875% 12-06-28	EUR	300 000	315 623,76	0,20
BELFIUS SANV 4.875% 11-06-35	EUR	300 000	304 693,77	0,20
BELFIUS SANV 5.25% 19-04-33	EUR	200 000	215 679,82	0,14
BELGIUM GOVERNMENT BOND 1.25% 22-04-33	EUR	2 500 000	2 233 940,44	1,45
BELGIUM GOVERNMENT BOND 2.75% 22-04-39	EUR	1 700 000	1 673 457,19	1,10
CRELAN 5.25% 23-01-32	EUR	200 000	209 983,67	0,14
ELIA GROUP SANV 5.85% PERP	EUR	300 000	323 244,50	0,21
ELIA TRANSMISSION BELGIUM NV 3.75% 16-01-36	EUR	200 000	203 921,69	0,13
EUROPEAN UNION 0.4% 04-02-37	EUR	2 000 000	1 469 738,47	0,96
EUROPEAN UNION 1.25% 04-02-43	EUR	3 000 000	2 210 460,33	1,45
EUROPEAN UNION 2.625% 04-02-48	EUR	2 340 000	2 140 728,48	1,40
EUROPEAN UNION 2.75% 04-02-33	EUR	2 000 000	2 007 824,48	1,32

# OPCVM LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
EUROPEAN UNION 3.25% 04-02-50	EUR	400 000	402 727,04	0,26
KBC GROUPE 0.25% 01-03-27 EMTN	EUR	400 000	375 876,76	0,24
PROXIMUS 4.125% 17-11-33 EMTN	EUR	400 000	425 208,78	0,28
SOLVAY 3.875% 03-04-28	EUR	400 000	401 568,00	0,27
SOLVAY 4.25% 03-10-31	EUR	300 000	302 739,00	0,19
VGP 1.625% 17-01-27	EUR	500 000	465 057,71	0,30
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>16 188 273,58</b>	<b>10,57</b>
<b>DANEMARK</b>				
AP MOELLER MAERSK AS 3.75% 05-03-32	EUR	600 000	609 588,08	0,40
ORSTED 5.125% 14-03-24	EUR	400 000	403 584,14	0,26
<b>TOTAL DANEMARK</b>			<b>1 013 172,22</b>	<b>0,66</b>
<b>ESPAGNE</b>				
ABANCA CORPORACION BANCARIA 5.25% 14-09-28	EUR	1 000 000	1 069 291,23	0,70
ACCIONA ENERGIA FINANCIACION FILIALES 3.75% 25-04-30	EUR	300 000	304 898,71	0,20
BANCO DE BADELL 2.625% 24-03-26	EUR	400 000	395 147,06	0,26
BANCO DE BADELL 4.25% 13-09-30	EUR	200 000	202 344,33	0,13
BANCO DE BADELL 5.125% 27-06-34	EUR	400 000	399 794,07	0,26
BANCO DE BADELL 6.0% 16-08-33	EUR	500 000	535 420,55	0,35
BANCO DE CREDITO SOCIAL 7.5% 14-09-29	EUR	400 000	458 885,46	0,30
BANCO NTANDER 3.625% PERP	EUR	600 000	474 674,72	0,31
BANCO NTANDER 5.75% 23-08-33	EUR	400 000	434 397,88	0,28
BANKINTER 5.0% 25-06-34	EUR	400 000	400 617,80	0,26
BBVA 3.5% 26-03-31 EMTN	EUR	300 000	301 548,94	0,20
BBVA 4.875% 08-02-36 EMTN	EUR	200 000	203 134,00	0,13
CAIXABANK 4.125% 09-02-32 EMTN	EUR	400 000	408 559,23	0,27
EDP SERVICIOS FINANCIEROS ESPANA 3.5% 16-07-30	EUR	240 000	241 736,08	0,16
IBERCAJA 4.375% 30-07-28	EUR	200 000	204 483,15	0,14
IBERDROLA FINANZAS SAU 4.875% PERP	EUR	400 000	419 655,01	0,27
Instituto De Credito Oficial 3.05% 30-04-31	EUR	450 000	451 839,00	0,30
INSTITUTO DE CREDITO OFICIAL 3.05% 31-10-27	EUR	250 000	253 901,67	0,16
KUTXABANK 4.75% 15-06-27	EUR	1 000 000	1 056 396,30	0,69
RED ELECTRICA FINANCIACIONES 3.0% 17-01-34	EUR	400 000	397 419,52	0,25
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.0% 30-07-42	EUR	7 800 000	5 216 148,77	3,40
TELEFONICA EMISIONES SAU 3.698% 24-01-32	EUR	500 000	508 522,49	0,34
TELEFONICA EMISIONES SAU 4.183% 21-11-33	EUR	400 000	421 898,00	0,28
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>14 760 713,97</b>	<b>9,64</b>
<b>FINLANDE</b>				
CASTELLUM HELSINKI FINANCE 0.875% 17-09-29	EUR	400 000	326 286,50	0,21
NESTE OYJ 3.875% 21-05-31 EMTN	EUR	720 000	747 963,20	0,49
NORDEA BKP 4.875% 23-02-34	EUR	160 000	166 214,40	0,11
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>1 240 464,10</b>	<b>0,81</b>
<b>FRANCE</b>				
ACAFP 0 3/8 10/21/25	EUR	500 000	477 368,38	0,31
ACCOR 3.875% 11-03-31	EUR	300 000	303 363,05	0,19

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ALD 4.0% 05-07-27 EMTN	EUR	500 000	519 185,01	0,34
ARKEMA 4.8% PERP EMTN	EUR	200 000	201 308,99	0,13
ATOS SE 1.0% 12-11-29	EUR	300 000	48 981,90	0,03
ATOS SE 1.75% 07-05-25	EUR	600 000	114 873,32	0,07
BNP 4.032 12/31/49	EUR	1 600 000	1 609 017,37	1,05
BNP PAR 0.5% 30-05-28 EMTN	EUR	900 000	820 835,37	0,54
BNP PAR 4.25% 13-04-31 EMTN	EUR	1 200 000	1 296 409,03	0,85
BNP PAR 6.875% PERP	EUR	1 000 000	1 068 370,73	0,70
BNP PAR 7.375% PERP	EUR	600 000	656 033,91	0,43
BPCE 0.5% 14-01-28 EMTN	EUR	1 300 000	1 190 872,58	0,78
BPCE 5.75% 01-06-33 EMTN	EUR	1 000 000	1 107 735,44	0,72
BPCECB 0.01 05/27/30	EUR	900 000	753 315,17	0,50
BPCE ISSUER 4.875% 26-02-36	EUR	200 000	205 317,56	0,14
BPIFRANCE 3.125% 25-05-33 EMTN	EUR	1 600 000	1 655 336,31	1,08
BQ POSTALE HOME LOAN SFH 3.125% 29-01-34	EUR	400 000	408 788,64	0,27
CA 1.625% 05-06-30 EMTN	EUR	700 000	687 626,81	0,45
CA 4.375% 27-11-33 EMTN	EUR	1 000 000	1 071 030,28	0,70
CA 6.5% PERP	EUR	900 000	916 268,37	0,60
CA 7.25% PERP EMTN	EUR	600 000	634 548,73	0,42
CADES 0.0% 25-02-26	EUR	1 000 000	942 430,00	0,61
CADES 0.6% 25-11-29	EUR	500 000	443 226,39	0,29
CADES 2.875% 25-05-27 EMTN	EUR	1 500 000	1 533 755,98	1,00
CADES 3.0% 25-05-28 EMTN	EUR	800 000	823 504,72	0,54
CADES 3.0% 25-11-31 EMTN	EUR	1 500 000	1 530 253,40	1,00
CA HOME LOAN 3.25% 08-06-33	EUR	300 000	314 718,22	0,21
CAISSE AMORTISSEMENT DETTE SOCIALE FR 2.75% 24-09-27	EUR	300 000	299 554,76	0,19
CAISSE AMORTISSEMENT DETTE SOCIALE FR 2.75% 25-02-29	EUR	600 000	598 655,62	0,39
CARMILA 5.5% 09-10-28 EMTN	EUR	300 000	322 011,81	0,21
CASA ASSURANCES 2.0% 17-07-30	EUR	500 000	449 572,52	0,30
CASA ASSURANCES 2.625% 29-01-48	EUR	200 000	188 860,95	0,12
CASA ASSURANCES 5.875% 25-10-33	EUR	200 000	229 698,23	0,15
CNP ASSURANCES 2.0% 27-07-50	EUR	500 000	448 355,71	0,29
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 3.375% 08-04-30	EUR	300 000	299 270,21	0,20
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 3.625% 08-04-34	EUR	300 000	301 188,45	0,20
COVIVIO 4.625% 05-06-32 EMTN	EUR	400 000	421 755,88	0,27
CREDIT LOGEMENT 1.35% 28-11-29	EUR	500 000	491 915,31	0,32
DEXIA MUN 3.5% 20-03-29 EMTN	EUR	300 000	307 542,64	0,20
EDF 1.0% 13-10-26 EMTN	EUR	800 000	757 404,96	0,49
EDF 3.0% PERP	EUR	200 000	186 134,70	0,12
EDF 4.75% 12-10-34 EMTN	EUR	1 300 000	1 424 890,22	0,93
EDF 7.5% PERP EMTN	EUR	600 000	666 480,69	0,44
ENGIE 1.5% PERP	EUR	500 000	446 666,29	0,29
ENGIE 3.875% 06-03-36 EMTN	EUR	200 000	204 801,10	0,13
ENGIE 3.875% 06-12-33 EMTN	EUR	300 000	311 728,81	0,21

# OPCVM LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FNAC DARTY 6.0% 01-04-29	EUR	140 000	145 048,50	0,10
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.5% 25-06-44	EUR	10 800 000	6 615 746,85	4,32
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.75% 25-06-39	EUR	5 500 000	4 724 882,45	3,09
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 3.0% 25-06-49	EUR	1 200 000	1 186 115,90	0,78
ICADE 0.625% 18-01-31	EUR	300 000	238 720,43	0,16
ICADE 1.5% 13-09-27	EUR	300 000	280 380,94	0,18
ICADE SANTE SAS 5.5% 19-09-28	EUR	400 000	430 832,23	0,28
IDF 3.2% 25-05-34 EMTN	EUR	500 000	503 866,80	0,33
KLEPIERRE 3.875% 23-09-33 EMTN	EUR	300 000	300 853,61	0,20
ORANGE 2.375% PERP	EUR	1 000 000	1 007 385,47	0,66
ORANGE 5.375% PERP EMTN	EUR	300 000	328 313,86	0,21
ORANO 4.0% 12-03-31 EMTN	EUR	300 000	302 056,21	0,20
PSA BANQUE FRANCE 3.875% 19-01-26	EUR	500 000	505 577,06	0,33
RCI BANQUE 3.75% 04-10-27	EUR	500 000	500 436,09	0,33
RCI BANQUE 4.875% 14-06-28	EUR	650 000	700 611,31	0,45
RENAULT CREDIT INTERNATIONAL BANQUE SA 2.625% 18-02-30	EUR	200 000	196 295,12	0,13
RTE EDF TRANSPORT 3.5% 07-12-31	EUR	500 000	513 847,96	0,33
SG 0.875% 22-09-28	EUR	400 000	365 137,43	0,24
SG 4.125% 21-11-28 EMTN	EUR	800 000	836 696,38	0,54
SG 7.875% PERP EMTN	EUR	600 000	638 237,79	0,41
SNCF EPIC 0.625% 17-04-30 EMTN	EUR	900 000	785 379,12	0,51
SOCIETE DU GRAND PARIS 3.5% 25-06-49	EUR	200 000	201 796,53	0,13
SOCIETE GENERALE	EUR	900 000	856 897,86	0,56
SOCIETE NATLE SNCF 3.125% 02-11-27	EUR	800 000	808 876,98	0,53
SOCIETE NATLE SNCF 3.125% 25-05-34	EUR	300 000	299 753,53	0,19
SOCIETE NATLE SNCF 3.375% 25-05-33	EUR	1 300 000	1 366 027,62	0,89
SUEZ SACA 4.5% 13-11-33 EMTN	EUR	200 000	215 092,87	0,14
SUEZ SACA 5.0% 03-11-32 EMTN	EUR	200 000	222 852,38	0,14
UNEDIC 3.125% 25-04-33 EMTN	EUR	100 000	104 929,08	0,07
UNIBAIL RODAMCO SE 4.125% 11-12-30	EUR	700 000	720 281,50	0,47
UNIBAIL RODAMCO SE FIX 31-12-99	EUR	400 000	439 110,24	0,28
VALEO 5.875% 12-04-29 EMTN	EUR	300 000	328 512,43	0,22
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>56 361 517,05</b>	<b>36,80</b>
<b>IRLANDE</b>				
AIB GROUP 0.5% 17-11-27 EMTN	EUR	600 000	553 694,66	0,37
AIB GROUP 4.625% 23-07-29 EMTN	EUR	300 000	319 462,65	0,21
BK IRELAND GROUP 4.625% 13-11-29	EUR	400 000	419 973,84	0,27
BK IRELAND GROUP 5.0% 04-07-31	EUR	400 000	441 562,79	0,29
JOHNSON CONTROLS INTL 4.25% 22-05-35	EUR	400 000	434 534,80	0,28
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>2 169 228,74</b>	<b>1,42</b>
<b>ISLANDE</b>				
ICELAND 3.5% 21-03-34	EUR	100 000	101 851,12	0,07
<b>TOTAL ISLANDE</b>			<b>101 851,12</b>	<b>0,07</b>

# OPCVM LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>ITALIE</b>				
ASS GENERALI 5.272% 12-09-33	EUR	400 000	437 201,49	0,29
ASS GENERALI 5.399% 20-04-33	EUR	267 000	300 594,50	0,19
BANCA POPOLARE DI SONDRIO 5,5% 26-09-28	EUR	200 000	213 370,06	0,14
BANCO BPM 4.625% 29-11-27 EMTN	EUR	1 200 000	1 251 902,63	0,82
BANCO BPM 4.875% 17-01-30 EMTN	EUR	450 000	467 726,84	0,31
BANCO BPM 4.875% 18-01-27 EMTN	EUR	500 000	519 033,83	0,34
BANCO BPM 5,0% 18-06-34 EMTN	EUR	400 000	399 411,67	0,26
BANCO BPM 6,0% 14-06-28 EMTN	EUR	400 000	441 145,15	0,29
BPER BANCA 4,25% 20-02-30 EMTN	EUR	230 000	235 102,30	0,16
CASSA DEP 3,625% 13-01-30 EMTN	EUR	500 000	502 088,96	0,33
CASSA RISPARMIO PARMA PIACENZA 3,5% 15-07-33	EUR	300 000	310 033,98	0,20
CREDITO EMILIANO 3,25% 18-04-29	EUR	180 000	181 285,54	0,12
ENEL 6,625% PERP EMTN	EUR	430 000	489 210,43	0,32
ENI 2,0% PERP	EUR	400 000	376 464,18	0,24
FERROVIE DELLO STATO ITALIANE 3,75% 14-04-27	EUR	200 000	208 281,50	0,14
FERROVIE DELLO STATO ITALIANE 4,125% 23-05-29	EUR	1 500 000	1 595 278,69	1,05
ICCREA BANCA 4,25% 05-02-30	EUR	250 000	253 925,63	0,16
INTE 0,75% 16-03-28 EMTN	EUR	200 000	179 640,26	0,12
INTE 4,875% 19-05-30 EMTN	EUR	500 000	553 925,58	0,36
INTE 5,0% 08-03-28 EMTN	EUR	750 000	777 213,91	0,50
INTE 6,184% 20-02-34 EMTN	EUR	400 000	428 296,67	0,28
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1,5% 30-04-45	EUR	7 700 000	5 029 621,07	3,28
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4,0% 30-04-35	EUR	3 000 000	3 131 215,33	2,04
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4,0% 30-10-31	EUR	3 100 000	3 276 137,17	2,14
LEASYS 3,875% 01-03-28 EMTN	EUR	280 000	281 702,45	0,18
LEASYS ZCP 22-07-24	EUR	1 900 000	1 877 299,28	1,23
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 3,875% 04-07-30	EUR	300 000	300 476,50	0,20
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 4,625% 07-02-29	EUR	200 000	208 822,11	0,14
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 4,875% 13-09-27	EUR	300 000	315 644,78	0,20
SNAM 3,375% 19-02-28 EMTN	EUR	170 000	170 750,35	0,11
UNICREDIT 2,0% 23-09-29 EMTN	EUR	600 000	598 068,35	0,39
UNICREDIT 4,6% 14-02-30 EMTN	EUR	800 000	841 179,31	0,55
UNICREDIT 5,85% 15-11-27 EMTN	EUR	450 000	483 113,35	0,31
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>26 635 163,85</b>	<b>17,39</b>
<b>JAPON</b>				
EAST JAPAN RAILWAY 4,389% 05-09-43	EUR	300 000	330 479,13	0,21
NTT FINANCE 0,082% 13-12-25	EUR	400 000	378 598,51	0,25
<b>TOTAL JAPON</b>			<b>709 077,64</b>	<b>0,46</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
AMUNDI LEVERAGED LOANS EUROPE 2018 AUTRE V+0,0% 28-06-24 EMT	EUR	800 000	795 804,90	0,52
BANQUE EUROPEAN DIVESTISSEMENT 0,0% 15-05-28	EUR	400 000	358 295,96	0,24
TRATON FINANCE LUXEMBOURG 3,75% 27-03-27	EUR	400 000	400 539,66	0,26
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>1 554 640,52</b>	<b>1,02</b>

# OPCVM LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>NORVEGE</b>				
STATKRAFT AS 3.125% 13-12-26	EUR	500 000	502 611,66	0,33
STATKRAFT AS 3.125% 13-12-31	EUR	600 000	600 014,91	0,39
<b>TOTAL NORVEGE</b>			<b>1 102 626,57</b>	<b>0,72</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
ABN AMRO BK 4.25% 21-02-30	EUR	500 000	522 067,00	0,34
ACHMEA BV 3.625% 29-11-25	EUR	300 000	303 013,59	0,20
ADECCO INTL FINANCIAL 1.0% 21-03-82	EUR	500 000	444 631,14	0,29
ALLIANDER 3.25% 13-06-28 EMTN	EUR	400 000	412 986,42	0,27
ASR NEDERLAND NV 3.625% 12-12-28	EUR	400 000	405 326,36	0,26
CTP NV 4.75% 05-02-30 EMTN	EUR	300 000	306 560,29	0,20
DIGITAL DUTCH FINCO BV 0.625% 15-07-25	EUR	600 000	578 036,96	0,37
ENBW INTL FINANCE 3.85% 23-05-30	EUR	450 000	468 240,02	0,31
ENBW INTL FINANCE 4.3% 23-05-34	EUR	290 000	309 385,49	0,21
HEIMSTADEN BOSTAD TREASURY BV 0.625% 24-07-25	EUR	700 000	648 671,48	0,42
ING GROEP NV 1.625% 26-09-29	EUR	500 000	497 495,56	0,32
ING GROEP NV 2.125% 23-05-26	EUR	700 000	699 318,43	0,46
ING GROEP NV 4.125% 24-08-33	EUR	400 000	409 492,47	0,27
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE NV 3.375% 11-03-31	EUR	280 000	282 285,39	0,18
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE NV 3.5% 04-04-28	EUR	160 000	167 298,50	0,11
MERCEDES BENZ INTL FINANCE BV 3.5% 30-05-26	EUR	350 000	362 145,94	0,23
NEDER GASU 3.875% 22-05-33	EUR	160 000	168 469,20	0,11
NN GROUP NV 6.0% 03-11-43 EMTN	EUR	426 000	475 901,66	0,31
STELLANTIS NV 3.75% 19-03-36	EUR	120 000	120 703,73	0,08
TELEFONICA EUROPE BV 6.135% PERP	EUR	200 000	221 853,95	0,14
TELEFONICA EUROPE BV 6.75% PERP	EUR	400 000	449 525,69	0,29
TENNET HOLDING BV 1.625% 17-11-26	EUR	800 000	784 571,69	0,51
TENNET HOLDING BV 2.995% PERP	EUR	470 000	480 269,85	0,32
TENNET HOLDING BV 3.875% 28-10-28	EUR	500 000	526 588,24	0,35
TENNET HOLDING BV 4.875% PERP	EUR	270 000	269 610,95	0,18
UPJOHN FINANCE BV 1.023% 23-06-24	EUR	200 000	200 239,86	0,13
ZF EUROPE FINANCE BV 6.125% 13-03-29	EUR	200 000	213 087,81	0,14
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>10 727 777,67</b>	<b>7,00</b>
<b>PORTUGAL</b>				
BCP 5.625% 02-10-26 EMTN	EUR	300 000	314 366,21	0,20
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 1.7% 20-07-80	EUR	500 000	488 017,77	0,32
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 3.875% 26-06-28	EUR	100 000	104 696,50	0,08
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 5.943% 23-04-83	EUR	200 000	220 365,08	0,14
NOVO BAN 4.25% 08-03-28 EMTN	EUR	300 000	300 295,31	0,20
<b>TOTAL PORTUGAL</b>			<b>1 427 740,87</b>	<b>0,94</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
DS SMITH PLC 08750 1926 1209A 4.375% 27-07-27	EUR	300 000	315 302,92	0,20
HSBC 4.599% 22-03-35	EUR	210 000	212 161,68	0,14

# OPCVM LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OMNICOM FINANCE 3.7% 06-03-32	EUR	400 000	403 269,39	0,27
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>930 733,99</b>	<b>0,61</b>
<b>SUISSE</b>				
EUROFIMA EUROPÆISCHE GESELLSCHAFT FUER 3.125% 09-11-31	EUR	300 000	310 849,63	0,20
EUROFIMA EUROPÆISCHE GESELLSCHAFT FUER 3.125% 30-03-33	EUR	300 000	316 655,76	0,21
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>627 505,39</b>	<b>0,41</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>146 351 703,53</b>	<b>95,57</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>146 351 703,53</b>	<b>95,57</b>
<b>Titres de créances</b>				
<b>Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>FRANCE</b>				
UNIO NAT INTE 0.1% 25-11-26	EUR	800 000	741 447,04	0,48
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>741 447,04</b>	<b>0,48</b>
<b>TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>741 447,04</b>	<b>0,48</b>
<b>TOTAL Titres de créances</b>			<b>741 447,04</b>	<b>0,48</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI Z	EUR	0,262	27 290,08	0,02
AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI Z	EUR	0,001	1 044,37	-0,01
AMUNDI LCR COVERED BOND EUROPE Part I-C	EUR	232,25	4 065 538,57	2,65
PORTFOLIO HQLA 1 - I C	EUR	281,878	2 810 864,87	1,84
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>6 904 737,89</b>	<b>4,50</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
PI Solutions SICAV - European Credit Continuum part J2	EUR	156	886 382,64	0,58
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>886 382,64</b>	<b>0,58</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>7 791 120,53</b>	<b>5,08</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>7 791 120,53</b>	<b>5,08</b>
<b>Instruments financier à terme</b>				
<b>Engagements à terme fermes</b>				
<b>Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>				
EURO BOBL 0624	EUR	11	2 260,00	0,01
EURO BTP 0624	EUR	-30	-15 660,00	-0,02
EURO BUND 0624	EUR	111	65 680,00	0,04
EURO-OAT 0624	EUR	-37	-18 800,00	-0,01
EURO SCHATZ 0624	EUR	417	41 545,00	0,03
SHORT EUR-BTP 0624	EUR	-3	-600,00	
TU CBOT UST 2 0624	USD	33	-7 400,14	-0,01
US 10Y ULT 0624	USD	-18	-10 546,88	-0,01

# OPCVM LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
XEUR FGBX BUX 0624	EUR	-39	-111 080,00	-0,07
<b>TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>			<b>-54 602,02</b>	<b>-0,04</b>
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>-54 602,02</b>	<b>-0,04</b>
Autres instruments financiers à terme				
Credit Default Swap				
ITRAXX EUROPE S36 V1	EUR	-6 000 000	-116 827,20	-0,08
ITRAXX EUROPE S36 V1	EUR	-2 000 000	-38 942,40	-0,02
ITRAXX EUR XOVER S36	EUR	-789 328	-64 361,88	-0,04
<b>TOTAL Credit Default Swap</b>			<b>-220 131,48</b>	<b>-0,14</b>
<b>TOTAL Autres instruments financiers à terme</b>			<b>-220 131,48</b>	<b>-0,14</b>
<b>TOTAL Instruments financier à terme</b>			<b>-274 733,50</b>	<b>-0,18</b>
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	USD	19 382,87	17 947,10	0,01
APPEL MARGE CACEIS	EUR	36 655	36 655,00	0,03
<b>TOTAL Appel de marge</b>			<b>54 602,10</b>	<b>0,04</b>
Opérations de cessions sur instruments financiers				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
PLUXEE NV 3,5% 04-09-28	EUR		-143,45	
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>-143,45</b>	
<b>TOTAL Opérations de cessions sur instruments financiers</b>			<b>-143,45</b>	
Créances			658 739,87	0,43
Dettes			-2 285 505,15	-1,49
Comptes financiers			110 940,96	0,07
Actif net			153 148 171,93	100,00

Part LCL OBLIGATIONS EURO P-C/D	EUR	1 726 744,977	45,79
Part LCL OBLIGATIONS EURO I-C	EUR	76,544	170 341,81
Part LCL OBLIGATIONS EURO P-C	EUR	104 130,450	586,12

# OPCVM LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES

## Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part LCL OBLIGATIONS EURO P-C/D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	362 616,45	EUR	0,21	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
<b>TOTAL</b>	<b>362 616,45</b>	<b>EUR</b>	<b>0,21</b>	<b>EUR</b>

# OPCVM LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES

## Annexe(s)

## Produit

# LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES - P (D) (D)

*Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.*

*FR0000018855 - Devise : EUR*

*Site Internet de la société de gestion : [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)*

*Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.*

*L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.*

*Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.*

*Date de production du document d'informations clés : 31/10/2023.*

Document  
d'informations  
clés

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF :** Oblig. & titres créance Euro

**Objectifs:** En souscrivant à LCL EURO OBLIGATIONS DURABLES vous investissez principalement dans des obligations de la zone euro.

L'objectif de gestion du fonds consiste à sélectionner essentiellement parmi les obligations de la zone euro, les titres qui présentent le plus de potentiel d'appréciation à moyen terme afin de sur-performer sur 3 ans l'indice ICE EUR Social, Sustainable & Green Bond Index (Code Bloomberg : SSAE), tout en intégrant des critères ESG dans le processus de construction du portefeuille.

Le processus d'investissement repose sur la sélection d'obligations de la zone euro et notamment des obligations qui financent des projets verts, sociaux ou durables au sein de l'univers d'investissement qui se compose d'au moins :

- 75% de l'actif net (hors liquidités) d'obligations vertes, sociales et durables, qualifiées comme telles par l'émetteur et respectant les principes applicables de l'ICMA (Green Bond Principles et Social Bond Principles).

- et jusqu'à 25% de l'actif d'obligations liées au Développement Durable ("Sustainability Linked Bonds") ou des obligations émises par des sociétés, des Etats, des organisations ou des Agences qui affichent les meilleures pratiques environnementales, sociales et /ou de gouvernance.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion s'appuie sur des analyses économiques, des prévisions de taux d'intérêt et des analyses crédits. L'équipe d'analyse crédit fournit des notations internes pour chaque émetteur, les classe par rapport à leurs pairs et évalue le niveau de spread. Leurs études portent ainsi à la fois sur l'analyse des fondamentaux de l'émetteur, sur sa valeur relative mais également sur l'évolution potentiel de la qualité de crédit de l'émetteur.

En plus de la prise en compte de contraintes financières, le processus d'investissement prévoit la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur, allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), et élaborée à partir de la méthodologie de notation ESG « Best in Class » développée par Amundi. La note ESG vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise, c'est à dire sa capacité à anticiper et à gérer les risques et opportunités de durabilité inhérents à son secteur d'activité et à sa position stratégique.

La note ESG moyenne du portefeuille qui doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement.

L'intégration de contraintes extra-financières (notations ESG et exclusions) permettant d'évaluer les sociétés sur leurs comportements Environnementaux, Sociaux et en terme de Gouvernance, de sorte à

sélectionner les sociétés les plus vertueuses. En effet, au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Dès lors, le fonds pratique une stratégie d'investissement extra-financière fondée sur une combinaison d'approches (liste non-exhaustive) :

- Best-In-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion
- Exclusions normatives et sectorielles dont Armeement controversé, Charbon, Tabac, etc. (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr))
- Exclusion des émetteurs d'obligations vertes, sociales ou durable notés F et G ainsi que des émetteurs de Sustainability Linked Bonds ou d'obligations classiques notés E, F et G.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le Fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans

l'amélioration de leur pratique ESG

Les obligations sont sélectionnées selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la société de gestion.

La gestion pourra recourir de façon non exclusive et non mécanique à des titres ayant une notation minimale à l'acquisition comme suit :

- Au moins 80% des titres publics et privés bénéficiant d'une notation « Investment Grade », c'est-à-dire allant de AAA à BBB- dans l'échelle de l'agence de notation Standard & Poors et/ou celle de Fitch et/ou de Aaa à Baa3 dans celle de Moody's et/ou jugée équivalente par la société de gestion;

- 10% maximum des titres publics et privés sont non notés ou non « Investment Grade » c'est-à-dire allant de BB+ à D dans l'échelle de l'agence de notation Standard & Poors et/ou celle de Fitch et/ou de Ba1 à C dans celle de Moody's et/ou jugée équivalente par la société de gestion. Afin d'obtenir le meilleur compromis rendement/risque, l'équipe de gestion fait varier la sensibilité entre 2 et 10. La sensibilité mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la valeur de votre portefeuille.

Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage afin de générer une surexposition pouvant ainsi porter l'exposition de l'OPC au-delà de son actif net.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Des informations sur les caractéristiques environnementales et sociales sont disponibles en annexe de ce prospectus.

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/« U.S. Person » (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou dans le prospectus).

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : 3 ans		Si vous sortez après	
		1 an	3 ans
Scénarios	Investissement 10 000 EUR		
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 650	€7 550
	Rendement annuel moyen	-23,5%	-8,9%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 030	€7 730
	Rendement annuel moyen	-19,7%	-8,2%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 790	€10 100
	Rendement annuel moyen	-2,1%	0,3%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 770	€10 980
	Rendement annuel moyen	7,7%	3,2%

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de distribution, les revenus de l'investissement sont distribués.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France. La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Risques supplémentaires :** Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/10/2020 et 31/10/2023

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 28/11/2014 et 30/11/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2013 et 30/12/2016

## Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement. Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	3 ans*
<b>Coûts totaux</b>	€327	€598
<b>Incidence des coûts annuels**</b>	3,3%	2,0%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,32% avant déduction des coûts et de 0,33% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,00% du montant investi / 200 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	Cela comprend des coûts de distribution de 2,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 200 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation</b>	1,13% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	110,74 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	0,17% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	16,33 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée :** 3 ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres :** les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES pour plus de détails concernant les rachats.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [complaints@amundi.com](mailto:complaints@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Performance passée :** Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Scénarios de performance :** Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

## Produit

# LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES - P (C) (C)

*Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.*

*FR0013434099 - Devise : EUR*

*Site Internet de la société de gestion : [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)*

*Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.*

*L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.*

*Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.*

*Date de production du document d'informations clés : 31/10/2023.*

Document  
d'informations  
clés

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF :** Oblig. & titres créance Euro

**Objectifs:** En souscrivant à LCL EURO OBLIGATIONS DURABLES vous investissez principalement dans des obligations de la zone euro.

L'objectif de gestion du fonds consiste à sélectionner essentiellement parmi les obligations de la zone euro, les titres qui présentent le plus de potentiel d'appréciation à moyen terme afin de sur-performer sur 3 ans l'indice ICE EUR Social, Sustainable & Green Bond Index (Code Bloomberg : SSAE), tout en intégrant des critères ESG dans le processus de construction du portefeuille.

Le processus d'investissement repose sur la sélection d'obligations de la zone euro et notamment des obligations qui financent des projets verts, sociaux ou durables au sein de l'univers d'investissement qui se compose d'au moins :

- 75% de l'actif net (hors liquidités) d'obligations vertes, sociales et durables, qualifiées comme telles par l'émetteur et respectant les principes applicables de l'ICMA (Green Bond Principles et Social Bond Principles).

- et jusqu'à 25% de l'actif d'obligations liées au Développement Durable ("Sustainability Linked Bonds") ou des obligations émises par des sociétés, des Etats, des organisations ou des Agences qui affichent les meilleures pratiques environnementales, sociales et /ou de gouvernance.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion s'appuie sur des analyses économiques, des prévisions de taux d'intérêt et des analyses crédits. L'équipe d'analyse crédit fournit des notations internes pour chaque émetteur, les classe par rapport à leurs pairs et évalue le niveau de spread. Leurs études portent ainsi à la fois sur l'analyse des fondamentaux de l'émetteur, sur sa valeur relative mais également sur l'évolution potentiel de la qualité de crédit de l'émetteur.

En plus de la prise en compte de contraintes financières, le processus d'investissement prévoit la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur, allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), et élaborée à partir de la méthodologie de notation ESG « Best in Class » développée par Amundi. La note ESG vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise, c'est à dire sa capacité à anticiper et à gérer les risques et opportunités de durabilité inhérents à son secteur d'activité et à sa position stratégique.

La note ESG moyenne du portefeuille qui doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement.

L'intégration de contraintes extra-financières (notations ESG et exclusions) permettant d'évaluer les sociétés sur leurs comportements Environnementaux, Sociaux et en terme de Gouvernance, de sorte à

sélectionner les sociétés les plus vertueuses. En effet, au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Dès lors, le fonds pratique une stratégie d'investissement extra-financière fondée sur une combinaison d'approches (liste non-exhaustive) :

- Best-In-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion
- Exclusions normatives et sectorielles dont Armeement controversé, Charbon, Tabac, etc. (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr))
- Exclusion des émetteurs d'obligations vertes, sociales ou durable notés F et G ainsi que des émetteurs de Sustainability Linked Bonds ou d'obligations classiques notés E, F et G.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le Fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans

l'amélioration de leur pratique ESG

Les obligations sont sélectionnées selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la société de gestion.

La gestion pourra recourir de façon non exclusive et non mécanique à des titres ayant une notation minimale à l'acquisition comme suit :

- Au moins 80% des titres publics et privés bénéficiant d'une notation « Investment Grade », c'est-à-dire allant de AAA à BBB- dans l'échelle de l'agence de notation Standard & Poors et/ou celle de Fitch et/ou de Aaa à Baa3 dans celle de Moody's et/ou jugée équivalente par la société de gestion;

- 10% maximum des titres publics et privés sont non notés ou non « Investment Grade » c'est-à-dire allant de BB+ à D dans l'échelle de l'agence de notation Standard & Poors et/ou celle de Fitch et/ou de Ba1 à C dans celle de Moody's et/ou jugée équivalente par la société de gestion. Afin d'obtenir le meilleur compromis rendement/risque, l'équipe de gestion fait varier la sensibilité entre 2 et 10. La sensibilité mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la valeur de votre portefeuille.

Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage afin de générer une surexposition pouvant ainsi porter l'exposition de l'OPC au-delà de son actif net.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Des informations sur les caractéristiques environnementales et sociales sont disponibles en annexe de ce prospectus.

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/« U.S. Person » (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou dans le prospectus).

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : 3 ans		Si vous sortez après	
		1 an	3 ans
Scénarios	Investissement 10 000 EUR		
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 650	€7 550
	Rendement annuel moyen	-23,5%	-8,9%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 030	€7 730
	Rendement annuel moyen	-19,7%	-8,2%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 790	€10 100
	Rendement annuel moyen	-2,1%	0,3%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 770	€10 980
	Rendement annuel moyen	7,7%	3,2%

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France. La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Risques supplémentaires :** Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/10/2020 et 31/10/2023

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 28/11/2014 et 30/11/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2013 et 30/12/2016

## Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement. Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	3 ans*
<b>Coûts totaux</b>	€327	€598
<b>Incidence des coûts annuels**</b>	3,3%	2,0%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,32% avant déduction des coûts et de 0,33% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,00% du montant investi / 200 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	Cela comprend des coûts de distribution de 2,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 200 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation</b>	1,13% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	110,74 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	0,17% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	16,33 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée :** 3 ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres :** les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES pour plus de détails concernant les rachats.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [complaints@amundi.com](mailto:complaints@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Performance passée :** Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Scénarios de performance :** Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

## Produit

# LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES - I (C)

*Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.*

*FR0013434107 - Devise : EUR*

*Site Internet de la société de gestion : [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)*

*Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.*

*L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.*

*Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.*

*Date de production du document d'informations clés : 31/10/2023.*

Document  
d'informations  
clés

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF :** Oblig. & titres créance Euro

**Objectifs:** En souscrivant à LCL EURO OBLIGATIONS DURABLES vous investissez principalement dans des obligations de la zone euro.

L'objectif de gestion du fonds consiste à sélectionner essentiellement parmi les obligations de la zone euro, les titres qui présentent le plus de potentiel d'appréciation à moyen terme afin de sur-performer sur 3 ans l'indice ICE EUR Social, Sustainable & Green Bond Index (Code Bloomberg : SSAE), tout en intégrant des critères ESG dans le processus de construction du portefeuille.

Le processus d'investissement repose sur la sélection d'obligations de la zone euro et notamment des obligations qui financent des projets verts, sociaux ou durables au sein de l'univers d'investissement qui se compose d'au moins :

- 75% de l'actif net (hors liquidités) d'obligations vertes, sociales et durables, qualifiées comme telles par l'émetteur et respectant les principes applicables de l'ICMA (Green Bond Principles et Social Bond Principles).

- et jusqu'à 25% de l'actif d'obligations liées au Développement Durable ("Sustainability Linked Bonds") ou des obligations émises par des sociétés, des Etats, des organisations ou des Agences qui affichent les meilleures pratiques environnementales, sociales et /ou de gouvernance.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion s'appuie sur des analyses économiques, des prévisions de taux d'intérêt et des analyses crédits. L'équipe d'analyse crédit fournit des notations internes pour chaque émetteur, les classe par rapport à leurs pairs et évalue le niveau de spread. Leurs études portent ainsi à la fois sur l'analyse des fondamentaux de l'émetteur, sur sa valeur relative mais également sur l'évolution potentiel de la qualité de crédit de l'émetteur.

En plus de la prise en compte de contraintes financières, le processus d'investissement prévoit la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur, allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), et élaborée à partir de la méthodologie de notation ESG « Best in Class » développée par Amundi. La note ESG vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise, c'est à dire sa capacité à anticiper et à gérer les risques et opportunités de durabilité inhérents à son secteur d'activité et à sa position stratégique.

La note ESG moyenne du portefeuille qui doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement.

L'intégration de contraintes extra-financières (notations ESG et exclusions) permettant d'évaluer les sociétés sur leurs comportements Environnementaux, Sociaux et en terme de Gouvernance, de sorte à

sélectionner les sociétés les plus vertueuses. En effet, au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Dès lors, le fonds pratique une stratégie d'investissement extra-financière fondée sur une combinaison d'approches (liste non-exhaustive) :

- Best-In-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion
- Exclusions normatives et sectorielles dont Armeement controversé, Charbon, Tabac, etc. (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr))
- Exclusion des émetteurs d'obligations vertes, sociales ou durable notés F et G ainsi que des émetteurs de Sustainability Linked Bonds ou d'obligations classiques notés E, F et G.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le Fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans

l'amélioration de leur pratique ESG

Les obligations sont sélectionnées selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la société de gestion.

La gestion pourra recourir de façon non exclusive et non mécanique à des titres ayant une notation minimale à l'acquisition comme suit :

- Au moins 80% des titres publics et privés bénéficiant d'une notation « Investment Grade », c'est-à-dire allant de AAA à BBB- dans l'échelle de l'agence de notation Standard & Poors et/ou celle de Fitch et/ou de Aaa à Baa3 dans celle de Moody's et/ou jugée équivalente par la société de gestion;

- 10% maximum des titres publics et privés sont non notés ou non « Investment Grade » c'est-à-dire allant de BB+ à D dans l'échelle de l'agence de notation Standard & Poors et/ou celle de Fitch et/ou de Ba1 à C dans celle de Moody's et/ou jugée équivalente par la société de gestion. Afin d'obtenir le meilleur compromis rendement/risque, l'équipe de gestion fait varier la sensibilité entre 2 et 10. La sensibilité mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la valeur de votre portefeuille.

Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage afin de générer une surexposition pouvant ainsi porter l'exposition de l'OPC au-delà de son actif net.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Des informations sur les caractéristiques environnementales et sociales sont disponibles en annexe de ce prospectus.

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/« U.S. Person » (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou dans le prospectus).

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : 3 ans		Si vous sortez après	
		1 an	3 ans
Scénarios	Investissement 10 000 EUR		
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 730	€7 630
	Rendement annuel moyen	-22,7%	-8,6%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 140	€7 920
	Rendement annuel moyen	-18,6%	-7,5%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 930	€10 340
	Rendement annuel moyen	-0,7%	1,1%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 930	€11 250
	Rendement annuel moyen	9,3%	4,0%

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France. La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Risques supplémentaires :** Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/10/2020 et 31/10/2023

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 28/11/2014 et 30/11/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2013 et 30/12/2016

## Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincts de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement. Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	3 ans*
<b>Coûts totaux</b>	€183	€363
<b>Incidence des coûts annuels**</b>	1,8%	1,2%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,31% avant déduction des coûts et de 1,12% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00% du montant investi / 100 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 100 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation</b>	0,67% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	66,63 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	0,17% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	16,50 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée :** 3 ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres :** les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES pour plus de détails concernant les rachats.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [complaints@amundi.com](mailto:complaints@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Performance passée :** Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Scénarios de performance :** Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

**Dénomination du produit :**  
LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES

**Identifiant d'entité juridique :**  
9695006NO9060BAQJ055

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

● ●  Oui

●  X Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: \_\_\_\_\_

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: \_\_\_\_\_

Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **88,29 %** d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **85% BLOOMBERG EURO AGGREGATE (E) + 10% ICE BOFA EURO HIGH YIELD INDEX + 5% JP MORGAN EMBI GLOBAL**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de

un marché large qui n'évalue ni n'inclut des composants en fonction de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Le produit a maintenu une proportion de son allocation, au moins égale à l'engagement mentionné dans le prospectus, investie dans des obligations vertes.

L'objectif des obligations vertes est de financer des projets qui génèrent un impact positif et mesurable sur l'environnement. L'indicateur clé mesurant l'impact des obligations vertes est le "Tonnes d'émissions de CO2 évitées par million d'euros investis en un an". Au-delà de l'analyse financière quantitative et qualitative des obligations susceptibles de composer le portefeuille, le processus de sélection comprend une évaluation de la stratégie ESG au niveau de l'émetteur et une évaluation des obligations vertes suivant plusieurs points d'analyse :

1. Amundi a développé un système de notation ESG propriétaire basé sur une échelle de sept notes, allant de A à G, où A est la meilleure note et G la moins bonne. Tout émetteur noté G est exclu de tous les portefeuilles gérés activement d'Amundi. Nous mettons en œuvre la vérification de la notation ESG de l'émetteur et vérifions la conformité de la note aux critères du fonds concerné. Comme indiqué ci-dessus, les émetteurs notés G sur l'échelle de notation ESG d'Amundi ne sont pas éligibles à l'investissement. En cas de faiblesses, l'équipe ESG Research recherchera plus en détail toute controverse sur le pilier concerné (E, S et G).
  2. Évaluation des obligations vertes en termes de :
    - i. Analyse du projet, via l'analyse de la localisation géographique des actifs, l'action sur les actifs, l'évaluation de tout impact supplémentaire du projet vert sur l'environnement, la biodiversité, les communautés locales ou d'autres aspects sociaux. (ne pas causer de préjudice important), l'alignement sur les normes de l'industrie (par exemple, l'alignement sur les principes des obligations vertes de l'Association internationale des marchés de capitaux, l'initiative des obligations climatiques, la taxinomie de l'UE).
    - ii. Analyse des émetteurs au niveau de la stratégie ESG globale et des controverses,
    - iii. Logique de financement vert (type de projets financés, allocation d'actifs verts, type d'instruments finançant des projets verts)
    - iv. Transparence (rapport sur les obligations vertes, existence d'un deuxième avis)
  3. Suivi continu (post investissement), qui comprend une revue régulière de l'allocation et du rapport d'impact de l'obligation verte, des controverses dans lesquelles l'émetteur est impliqué et de la stratégie environnementale de l'émetteur.
- Enfin, toutes les obligations vertes sélectionnées doivent répondre aux critères et directives des principes des obligations vertes tels que publiés par l'International Capital Market Association.
- Veuillez consulter la politique d'investissement responsable d'Amundi pour plus de détails sur ce qui précède.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

#### ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **1,085 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **0,94 (C)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

**A la fin de la période le portefeuille détenait 69.36 % d'obligations vertes.**

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 0.99 (C) et la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement ESG était de 0.93 (C).

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

**Les principales incidences négatives**  
correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO<sub>2</sub> qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et

- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

— ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

*Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*



**Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?**

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/04/2023 au 31/03/2024**

Investissement s les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
OAT 0.5% 06/44	Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	France	4,32 %
SPAIN 1% 07/42	Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	Espagne	3,41 %
BTPS 1.5% 04/45 34Y	Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	Italie	3,29 %
OAT 1.75% 06/39	Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	France	3,09 %
AMUNDI LCR COVD BOND EUROPE -I (C)	Finance	Fonds	France	2,65 %
AUSTRIA 1.85% 05/49	Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	Autriche	2,25 %
BTPS 4% 10/31 8Y	Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	Italie	2,14 %
BTPS 4% 04/35 13Y	Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	Italie	2,05 %
PORTFOLIO HQLA 1 - I (C)	Finance	Fonds	France	1,83 %
BELGIUM 1.25% 22/04/33 EUR	Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	Belgique	1,46 %
EU 1.25% 02/43	Quasi-Etats	Supranationaux		1,45 %

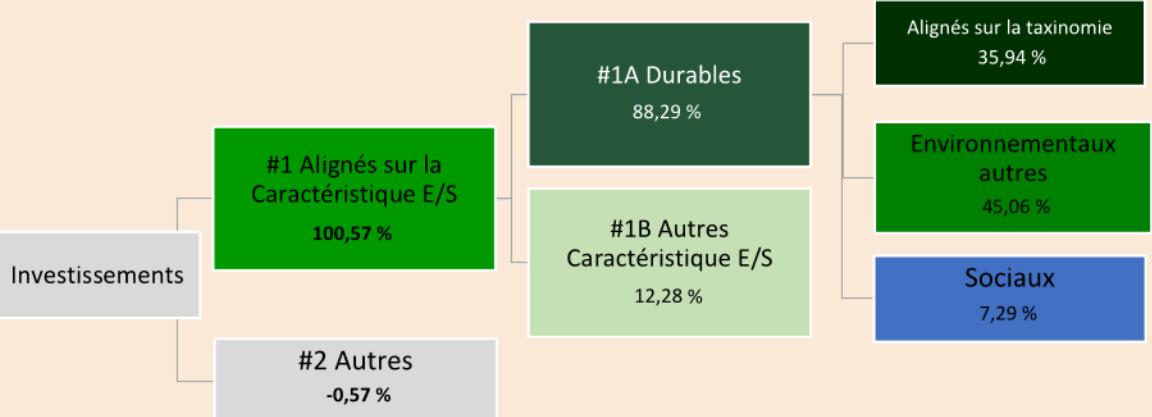
NGEU				
EU 2.625% 02/48 NGEU	Quasi-Etats	Supranationaux		1,40 %
EU 2.75% 02/33 NGEU	Quasi-Etats	Supranationaux		1,31 %
LEASYS 0% 07/24	Corporates	Transport	Italie	1,23 %
BELGIUM 2.75% 04/39 96	Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	Belgique	1,09 %



### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

#### Quelle était l'allocation des actifs?

**L'allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

#### Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisées?

<b>Secteur</b>	<b>Sous-Secteur</b>	<b>% d'actifs</b>

<i>Emprunts d'Etats</i>	<i>Emprunts d'Etats</i>	24,67 %
<i>Corporates</i>	<i>Bancaire</i>	24,01 %
<i>Quasi-Etats</i>	<i>Agences</i>	9,05 %
<i>Corporates</i>	<i>Électricité</i>	7,98 %
<i>Quasi-Etats</i>	<i>Supranationaux</i>	6,02 %
<i>Finance</i>	<i>Fonds</i>	5,09 %
<i>Corporates</i>	<i>Assurance</i>	3,70 %
<i>Corporates</i>	<i>Fonds de placement immobilier (FPI)</i>	3,26 %
<i>Corporates</i>	<i>Consommation Discrétionnaire</i>	3,21 %
<i>Corporates</i>	<i>Transport</i>	3,20 %
<i>Corporates</i>	<i>Communications</i>	2,90 %
<i>Sécurisé</i>	<i>Actifs hypothécaires</i>	2,18 %
<i>Corporates</i>	<i>Autres institutions financières</i>	1,62 %
<i>Corporates</i>	<i>Biens d'équipement</i>	0,88 %
<i>Corporates</i>	<i>Gaz naturel</i>	0,85 %
<i>Corporates</i>	<i>Industrie de base</i>	0,79 %
<i>Corporates</i>	<i>Énergie</i>	0,73 %

<i>Corporates</i>	<i>Biens de Consommation de Base</i>	0,42 %
<i>Autres</i>	<i>Autres</i>	0,37 %
<i>Quasi-Etats</i>	<i>Autorités locales</i>	0,33 %
<i>Corporates</i>	<i>Autres services aux collectivités</i>	0,29 %
<i>Corporates</i>	<i>Technologie</i>	0,11 %
<i>Quasi-Etats</i>	<i>Souverains</i>	0,07 %
<i>Liquidités</i>	<i>Liquidités</i>	-1,71 %

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans



### **Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 35,94 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup>?**

Oui:

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

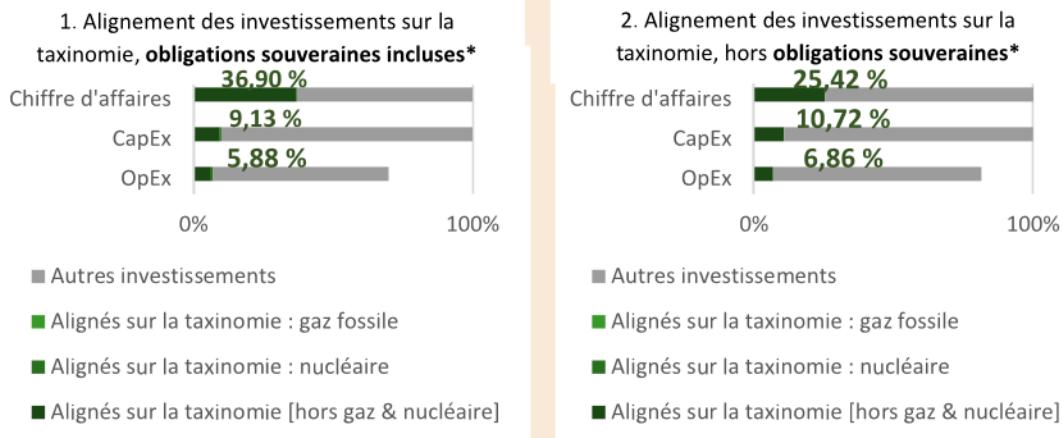
Des données fiables concernant l'alignement à la taxonomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de

lesquelles le produit financier a investi.

l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

**Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.**



\* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

**Les activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

**Les activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Au 31/03/2024, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,01 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 0,28 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Au cours de la période précédente, l'alignement de la taxinomie n'avait pas été signalé car, à l'époque, les données fiables n'étaient pas encore disponibles.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



## Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **45,06 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



## Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **7,29 %** à la fin de la période.



## Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



## Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

### En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?*

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?*  
Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?*  
Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Amundi Asset Management, Société par actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 €.  
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.  
Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris - [www.amundi.com](http://www.amundi.com)

**Amundi**  
ASSET MANAGEMENT